La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII Numéro 1 349. — 2 avril 1961

La protection de saint Joseph sur le Concile

Lettre apostolique de S. S. Jean XXIII aux évêques et aux fidèles du monde entier (1)

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

Les voix qui nous parviennent de tous les points de la terre pour Nous exprimer la joyeuse attente du IIe Concile œcuménique du Vatican et les vœux pour son heureux succès, Nous incitent toujours davantage à profiter des bonnes dispositions de tant de cœurs simples et sincères qui mettent tant d'aimable spontanéité à implorer l'aide céleste, à accroître leur ferveur religieuse, à clarifier les orientations pratiques pour tout ce que la célébration du Concile suppose et promet en fait d'accroissement de la vie intime et sociale de l'Eglise et de renouveau spirituel du monde entier.

Et voici qu'au moment où le nouveau printemps de cette année fait son entrée, et à la veille de la liturgie pascale, apparaît la figure douce et aimable de saint Joseph, l'auguste époux de Marie, si cher à l'intimité des âmes plus sensibles à l'attrait de l'ascèse chrétienne et de ses expressions de piété religieuse, réservées et modestes, mais d'autant plus agréables et douces. Dans le culte de la Sainte Eglise, Jésus, le Verbe de Dieu fait homme, fut dès le début objet d'une adoration incommunicable en tant que splendeur de la substance de son Père, irradiée dans la gloire des saints. Tout de suite après vient Marie, sa Mère, dont l'image apparaît dès les premiers siècles dans les catacombes et les basiliques, pieusement vénérée comme « sainte Marie, Mère de Dieu ». Par contre, Joseph, en dehors de quelques évocations qui sont faites de lui çà et là dans les écrits des Pères, est resté pendant des siècles dans l'oubli qui le caractérise, comme une figure d'ornement dans le cadre de la vie du Sauveur. Il fallut du temps avant que son culte pénétra des yeux jusqu'au cœur des fidèles et fit naître un courant spécial de prières et de confiant abandon. Ce furent là des joies ferventes réservées à l'époque moderne en des effusions très abondantes et imposantes, dont il Nous est particulièrement agréable de citer quelques exemples bien caractéristiques et significatifs.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien (commençant par les mots *Le voci che da tutti i punti della terra*) publié par *l'Osservatore Romano* du 19 mars 1961. Les références à *la D. C.* sont de notre rédaction.

SAINT JOSEPH ET LES PAPES DE CES CENT DERNIÈRES ANNÉES

Parmi les diverses demandes que les Pères du Ier Concile du Vatican ont présentées à Pie IX lorsqu'ils se sont réunis à Rome (1869-1870), les deux premières concernaient saint Joseph. On demandait d'abord que son culte ait une place plus élevée dans la liturgie. Cette demande recueillit la signature de cent cinquante-trois évêques. L'autre, signée de quarante-trois supérieurs généraux d'ordres religieux, était une supplique pour que saint Joseph soit solennellement proclamé patron de l'Eglise universelle (*Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum recentiorum ; Collectio Lacensis*, t. VII, col. 856-857).

Pie IX.

Pie IX accueillit avec joie ces deux vœux. Dès le début de son pontificat (10 décembre 1847), il avait fixé au troisième dimanche après Pâques la fête liturgique du patronage de saint Joseph. En 1854, dans une vibrante et pieuse allocution, il avait dit que saint Joseph était la plus sûre espérance de l'Eglise après la Sainte Vierge ; et, le 8 décembre 1870, après la suspension du Concile du Vatican en raison des événements politiques, il choisit l'heureuse coïncidence de la fête de l'Immaculée-Conception pour proclamer plus solennellement et officiellement saint Joseph patron de l'Eglise universelle et pour élever sa fête du 19 mars au rang de double de première classe (Decr. *Quemadmodum Deus*, 8 décembre 1870 ; *Acta Pie IX, P. M.*, t. V, Rome 1873, p. 282).

Un bref, mais beau et admirable décret *Urbi et Orbi*, vraiment digne de l'*Ad perpetuam rei memoriam* (pour la perpétuelle mémoire de la chose), portant cette date du 8 décembre 1870, ouvrit une veine de très riches et précieuses inspirations aux successeurs de Pie IX.

Léon XIII.

Pour la fête de l'Assomption de 1889, l'immortel Léon XIII, avec la lettre *Quamquam Pluries* (*Acta Leonis XIII, P. M.*, Rome 1880, p. 175-180), publia le document le plus ample et abondant qu'ait jamais donné un Pape en l'honneur du père putatif de Jésus, présenté dans sa lumière caractéristique de modèle des pères de famille et des travailleurs. C'est de

là que tire son origine la belle prière : « A toi, saint Joseph », qui a marqué de tant de douceur Notre enfance.

Saint Pie X.

Le saint Pape Pie X ajouta à celles de Léon XIII de multiples expressions de dévotion et d'amour pour saint Joseph, en accueillant de bonne grâce la dédicace qui lui avait été faite d'un traité illustrant son culte (lettre au R. P. A. Lépicier, O. S. M., 12 février 1908 ; *Acta Pii X, P. M.*, Rome 1914, p. 168-169) ; et en multipliant le trésor des indulgences attachées à la récitation si chère et si douce des litanies. Comme elles sonnent bien les paroles accordant cette concession ! « Le Saint-Père Pie X a une piété et un culte particuliers et constants pour saint Joseph, le glorieux patriarche, le Père putatif du divin Rédempteur, l'époux très pur de la Vierge Mère de Dieu et le puissant patron de l'Eglise de Dieu auprès de Dieu » — et, remarquez la délicatesse du sentiment personnel, — « dont il porte le nom glorieux depuis sa naissance. » (*A. A. S.*, I (1909), p. 220.) Et ces autres paroles par lesquelles il exprime le pourquoi des nouvelles faveurs accordées : « Pour accroître le culte de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle. » (*Décr. S. Cong. Rit.*, 24 juillet 1911 ; *A. A. S.*, III (1911), p. 351.)

Benoît XV.

Lorsqu'éclata la première grande guerre européenne, au moment où les yeux de saint Pie X se fermaient à la vie d'ici-bas, voici que surgit providentiellement le Pape Benoît XV, astre bienfaisant et source de consolation universelle qui traversa les années douloureuses de 1914 à 1918. Lui aussi était bien disposé à promouvoir le culte du saint patriarche. C'est à lui, en effet, que l'on doit l'introduction de deux nouvelles préfaces au canon de la messe : celle précisément de saint Joseph et celle de la messe des morts, associant avec bonheur l'une et l'autre en deux décrets portant la même date du 9 avril 1919 (*A. A. S.*, XI (1919), p. 190-191), comme pour évoquer une concomitance et une fusion de douleur et de réconfort entre les deux familles, la famille céleste de Nazareth dont saint Joseph était le chef légal, et l'immense famille humaine plongée dans une consternation universelle à cause des innombrables victimes de la guerre dévastatrice. C'est là un rapprochement triste, mais en même temps doux et heureux : d'une part, saint Joseph, et de l'autre, saint Michel, le porte-étendard (*signifer*), tous deux dans l'attitude de présenter les âmes des défunts au Seigneur « dans la lumière sainte ».

L'année suivante, le 25 juillet 1920, le Pape Benoît XV profita de la préparation du cinquantenaire de la proclamation de saint Joseph patron de l'Eglise universelle — qui avait été faite par Pie IX — pour revenir sur ce sujet à la lumière de la doctrine théologique avec le MOTU PROPRIO *Bonum sane* (25 juillet 1920 ; *A. A. S.*, XII (1920), p. 313) (2), tout débordant de tendresse et de particulière confiance. Dans quelle belle lumière était de nouveau mise la douce et bonne figure du saint ! Il était demandé au peuple chrétien de l'invoquer pour la protection de l'Eglise militante, au moment où renaissaient ses meilleures énergies tendues vers la reconstruction spirituelle et aussi matérielle après une telle calamité, et pour réconforter tant de millions de victimes humaines au seuil de l'agonie, pour lesquelles le Pape Benoît XV demandait aux évêques et aux nombreuses associations pieuses du monde entier de faire monter des prières à saint Joseph, patron des mourants.

Pie XI et Pie XII

Les deux derniers Papes, Pie XI et Pie XII, tous deux de chère et vénérée mémoire, ont marché sur les mêmes traces en recommandant une fervente dévotion à l'égard du saint patriarche. Ils se sont succédé dans une vive et édifiante fidélité à rappeler ce culte et y exhorter.

Quatre fois au moins, dans des allocutions solennelles à différentes occasions, en l'honneur de nouveaux saints et souvent à l'occasion de la fête du 19 mars — comme ce fut le cas en 1928 (*Discorsi di Pio XI*, S. E. I., vol. I, 1922-1928, p. 779-780), en 1935 et en 1937, — Pie XI a exalté les diverses vertus dont s'orne la physionomie spirituelle du gardien de Jésus, l'époux très chaste de Marie, le pieux et modeste ouvrier de Nazareth et le patron de l'Eglise universelle, puissant défenseur contre les efforts de l'athéisme mondial pour parvenir à la dissolution des nations chrétiennes.

Pie XII, lui aussi, a continué à rester dans la même note élevée que son Prédécesseur dans de nombreuses allocutions toujours si belles, si vibrantes et si heureuses. Ainsi, lorsque le 10 avril 1940 (*Discorsi e Radiomessaggi di Pio XII*, vol. II, p. 65-69) il invitait les jeunes époux à se mettre sous le manteau plein de douceur et de sécurité de l'époux de Marie, et en 1945 (*ibid.*, vol. VII, p. 5-10) il exhortait les membres des associations chrétiennes de travailleurs à l'honorer comme un exemple élevé et comme un défenseur invincible de leurs associations ; dix ans plus tard, en 1955 (*ibid.*, vol. XVII, p. 71-76) (3), il annonçait l'institution de la fête annuelle de saint Joseph artisan. Cette fête d'institution toute récente, fixée au 1er mai, supprime celle du mercredi de la seconde semaine de Pâques, tandis que la fête traditionnelle du 19 mars correspond désormais à la fête plus solennelle et définitive du patronage de saint Joseph sur l'Eglise universelle.

Le même Pape Pie XII s'est plu à poser comme une très précieuse couronne sur le cœur de saint Joseph avec une fervente prière proposée à la dévotion des prêtres et des fidèles du monde entier, enrichissant sa récitation de fortes indulgences. Une prière à caractère éminemment professionnel et social comme il convient pour ceux qui sont soumis à la loi du travail, lequel est pour tous « une loi d'honneur, de vie pacifique et sainte, prélude de la félicité éternelle ». Il y est dit entre

(2) *D. C.*, n° 77 du 14 août 1920, p. 98.

(3) *D. C.*, n° 1199 du 15 mai 1955, col. 577.

autres choses : « Soyez avec nous, ô saint Joseph, dans nos moments de prospérité, quand tout nous invite à goûter honnêtement les fruits de nos fatigues ; mais soyez surtout avec nous et soutenez-nous dans les heures de tristesse, lorsque le ciel semble se fermer pour nous et que les instruments de travail eux-mêmes paraissent se rebeller entre nos mains. » (*Ibid.*, vol. XX, p. 535.) (4)

Le 19 mars, date définitive de la fête de Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle

Vénérables frères et chers fils, il Nous a semblé opportun de proposer ces évocations d'histoire et de piété religieuse à la pieuse attention de vos âmes, éduquées à la finesse de la façon de vivre et de sentir chrétienne et catholique, précisément en ce jour du 19 mars où la fête de saint Joseph coïncide avec le début du temps de la Passion et nous prépare à une profonde familiarité avec les mystères les plus émouvants et salutaires de la liturgie. Les dispositions qui demandent de mettre un voile sur les crucifix et sur les images de Marie et des saints pendant les deux semaines préparant à la fête de Pâques sont une invitation à se recueillir en une sainte intimité avec le Seigneur dans la prière, qui doit être une méditation et une supplication fréquente et vivante. Le Seigneur, la Sainte Vierge et les saints attendent nos confidences ; et il est bien naturel que celles-ci portent sur ce qui correspond le mieux aux sollicitudes de l'Eglise universelle.

L'attente du Concile œcuménique

Au centre et au premier rang de ces sollicitudes, il y a sans aucun doute le Concile œcuménique du Vatican, qui est désormais attendu dans les cœurs de tous ceux qui croient en Jésus rédempteur, qu'ils appartiennent à l'Eglise notre Mère ou à quelqu'une des différentes confessions séparées, où beaucoup cependant aspirent anxieusement à un retour à l'unité et à la paix, selon l'enseignement du Christ et sa prière au Père céleste. Il est bien naturel que cette évocation de la voix des Papes qui se sont succédé depuis un siècle soit de nature à susciter la coopération du monde catholique au bon succès de ce grand dessein d'ordre, d'élévation spirituelle et de paix auquel est appelé un Concile œcuménique.

Le Concile œcuménique au service de toutes les ames

Tout est grand et digne d'être mis en relief dans l'Eglise établie par Jésus. La célébration d'un Concile réunit autour du Pape les personnalités les plus distinguées du monde ecclésiastique, riches de dons éminents en matière de doctrine théologique et juridique, de capacité d'organisation, d'esprit apostolique élevé. Le Concile, c'est : le Pape au sommet et, autour de lui et avec lui, les cardinaux, les évêques de tous rites et de tous pays, les docteurs et les maîtres très compétents à divers titres et selon leurs spécialisations.

Mais le Concile est fait pour tout le peuple chrétien qui y est intéressé par ce courant plus intense de grâce, de vitalité chrétienne, lequel rend plus facile et libre l'acquisition des biens vraiment précieux de la vie présente et assure les richesses des siècles éternels.

Tout le monde est donc intéressé par le Concile, ecclésiastiques et laïcs, grands et petits de toutes les parties du monde, de toutes classes, de toutes races, de toutes couleurs ; et s'il est indiqué de prendre un protecteur céleste pour obtenir du ciel, dans sa préparation et dans son déroulement, cette « force divine » qui semble le destiner à marquer une époque dans l'histoire de l'Eglise contemporaine, à nul autre saint ce rôle ne pourrait être mieux confié qu'à saint Joseph, auguste chef de la famille de Nazareth et protecteur de la Sainte Eglise.

En écoutant l'écho des voix des Papes de ce dernier siècle de notre histoire, comme il Nous arrive de le faire, Notre cœur est encore ému par les accents caractéristiques de Pie XI, cela également à cause de sa façon méditative et calme de s'exprimer. Il Nous revient précisément à l'oreille un discours prononcé le 19 mars 1928, avec un accent qu'il n'a pas su, qu'il n'a pas voulu taire, en l'honneur de saint Joseph, saint Joseph cher et béni, comme il aimait le saluer.

« Il est suggestif, disait-il, d'observer de près, et en quelque sorte de voir briller l'une à côté de l'autre deux magnifiques figures que l'on trouve ensemble aux débuts de l'Eglise : d'abord, celle de Jean-Baptiste qui surgit du désert, parfois avec une voix de tonnerre, parfois avec aménité et douceur, parfois comme un lion rugissant et parfois comme l'ami qui jouit de la gloire de l'époux et offre, face au monde, le faste merveilleux de son martyre. Et puis, la figure toute robuste de Pierre, qui entend le divin Maître dire ces paroles magnifiques : « Allez et prêchez au monde entier » ; et à lui personnellement : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Mission grandiose, divinement noble et magnifique. »

Ainsi parlait Pie XI, et il continuait d'une façon combien heureuse : « Au milieu de ces grands personnages, au milieu de ces deux missions, voici qu'apparaît la personne et la mission de saint Joseph qui passe, au contraire, recueilli, silencieux, presque inaperçu et inconnu, dans l'humilité, le silence, un silence qui ne devait s'illuminer que plus tard, un silence auquel devaient succéder, bien haut, l'acclamation, la voix et la gloire des siècles. » (*Discorsi di Pio XI*, vol. I, p. 780.)

Oh ! l'invocation, oh ! le culte de saint Joseph, pour la protection du IIe Concile œcuménique du Vatican.

Vénérables frères et fils de Rome, chers frères et fils du monde entier.

C'est à cela que Nous voulions en venir en vous envoyant cette lettre apostolique, précisément en ce jour du 19 mars où la célébration de la fête de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, pouvait inciter vos âmes à un renouveau extraordinaire de ferveur, pour une participation priante plus vive, ardente et continue aux sollicitudes de la Sainte Eglise, mère et maîtresse, qui enseigne et qui dirige cet extraordinaire événement que sera le

(4) *D. C.*, n° 1275 du 13 avril 1958, col. 457.

XXI[e] Concile œcuménique, le II[e] Concile du Vatican, auquel toute la presse mondiale porte un vif intérêt et une attention respectueuse.

Vous savez bien qu'une première phase de l'organisation du Concile est en cours, dans une activité tranquille, laborieuse et consolante. Par centaines et centaines, prélats et ecclésiastiques très distingués, venus de toutes les parties du monde, se succèdent dans la Ville éternelle, répartis en diverses sections bien constituées, attachées chacune à la noble tâche qui lui est propre, en suivant de précieuses indications contenues dans une série de volumes imposants où se trouvent rassemblées la pensée, l'expérience, les suggestions représentant les fruits de l'intelligence, de la sagesse, de la vibrante ferveur apostolique de ce qui constitue la vraie richesse de l'Eglise catholique du passé, du présent et de l'avenir. Le Concile œcuménique ne demande pour son achèvement et pour son succès que la lumière de la vérité et de la grâce, la discipline de l'étude et du silence, la paix sereine des esprits et des cœurs. Cela pour notre partie humaine. Mais il y a aussi l'aide céleste que le peuple chrétien doit invoquer dans une vivante coopération de prière, dans un effort de vie exemplaire, qui est une anticipation et un gage de la disposition bien ferme dans laquelle se trouve chacun des filèles d'appliquer par la suite les directives et les enseignements qui seront proclamés lors de la conclusion si désirée de ce grand événement, lequel suit déjà un cours heureux et plein de promesses.

Donner une splendeur nouvelle à l'autel de saint Joseph dans la basilique Saint-Pierre (5).

Vénérables frères et chers fils,

La lumineuse pensée du Pape Pie XI, le 19 mars 1928, Nous poursuit encore. Ici, à Rome, la très sainte cathédrale du Latran resplendit toujours dans la gloire de saint Jean-Baptiste. Mais dans le plus grand temple, celui de Saint-Pierre, là où l'on vénère des souvenirs précieux de toute la chrétienté, il y a aussi un autel consacré à saint Joseph ; Nous voulons et Nous proposons, en ce 19 mars 1961, que l'autel de saint Joseph revête une splendeur nouvelle, plus vaste et plus solennelle, qu'il devienne un point d'attraction et un lieu de piété religieuse pour chaque âme, pour les foules innombrables. C'est sous ces voûtes célestes de la basilique vaticane que se rassembleront autour du chef de l'Eglise les membres du Collège apostolique venus de tous les points de la terre, même les plus éloignés de Rome, pour le Concile œcuménique.

O saint Joseph ! C'est là qu'est ta place de protecteur de l'Eglise universelle. Nous avons voulu, avec les paroles et les documents de Nos Prédécesseurs immédiats de ce dernier siècle, de Pie IX à Pie XII, te tresser une couronne, en écho aux témoignages d'affectueuse vénération qui, désormais, proviennent de toutes les nations catholiques et de tous les pays de mission. Sois toujours pour nous un protecteur. Que ton esprit intérieur de paix, de silence, de bon travail et de prière au service de l'Eglise nous vivifie toujours et nous réjouisse, en union avec ton Epouse bénie, notre Mère très douce et immaculée, dans l'amour très fort et doux de Jésus, roi glorieux et immortel des siècles et des peuples. Ainsi soit-il.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 19 mars de l'année 1961, troisième de Notre pontificat.

JOANNES XXIII, PP.

(5) Sous-titre de notre rédaction.

Abrogation du droit d'option pour les diocèses suburbicaires

Motu proprio « Ad suburbicarias dioeceses » de S. S. Jean XXIII

Jusqu'à maintenant, en vertu du canon 236, § 3, *un cardinal-prêtre de la Curie pouvait, en Consistoire, opter pour un siège suburbicaire vacant* (1), *devenant ainsi cardinal-évêque. Comme il était tenu compte pour cela du rang d'ancienneté, le siège était attribué au cardinal-prêtre le plus ancien qui en faisait la demande, lequel, souvent, cumulait déjà plusieurs charges. Afin de mieux pourvoir aux besoins pastoraux de ces diocèses, dont la population s'accroît constamment, S. S. Jean XXIII, par le présent* motu proprio, *a abrogé ce paragraphe et s'est réservé la nomination des chefs des diocèses suburbicaires. La nouvelle législation a été appliquée pour la première fois à l'occasion de la succession du cardinal Mimmi, qui était évêque de Sabina et Poggio Mirteto ; au cours du Consistoire secret du 16 mars dernier, S. S. Jean XXIII a attribué ce siège à S. Em. le cardinal Ferretto, qui avait été nommé cardinal lors de la dernière promotion* (2) :

Dès le début de Notre pontificat, Nous

(1) Rappelons qu'il y a sept sièges suburbicaires (diocèses attenant à Rome) : Ostie, Porto et Sainte-Rufine, Frascati, Velletri, Sabina et Poggio Mirteto, Palestrina, Albano. Le diocèse d'Ostie, en vertu de la constitution *Edita a Nobis* de saint Pie X (5 mai 1914), est toujours attribué au cardinal doyen (S. Em. le cardinal Tisserant) qui le cumule avec le diocèse suburbicaire dont il était déjà évêque avant de devenir doyen. Les autres cardinaux-évêques sont : LL. EExc. les cardinaux Micara (Velletri) ; Pizzardo (Albano) ; Aloisi Les autres cardinaux évêques sont : LL. EEm. les car-Masella (Palestrina) ; Cicognani (Frascati) ; Ferretto (Sabina et Poggio Mirteto).

(2) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* des 13-14 mars 1961.

Nous sommes préoccupé des diocèses suburbicaires qui ont toujours été l'objet des sollicitudes spéciales de Nos prédécesseurs en raison des liens étroits qui les unissent au diocèse de Rome. Ces dernières années, l'évolution des conditions de vie de ces territoires et l'importante augmentation de leur population y ont rendu plus difficile l'exercice des fonctions pastorales. C'est pourquoi il Nous a semblé absolument nécessaire de pourvoir aux besoins accrus des âmes avec des moyens plus adaptés et en publiant de nouvelles lois.

Avant de prendre une décision en une matière si importante, Nous avons voulu consulter tous les cardinaux de la curie romaine. Ceux-ci, après avoir attentivement examiné la question, Nous ont donné des conseils qui, malgré leur diversité, reconnaissaient quasi unanimement qu'il fallait abroger le droit dit d'option sanctionné par le canon 236, § 3, du Code de droit canon.

Sur la base de cette sentence commune, donnant ainsi un commencement aux lois que Nous aurons à porter en faveur des diocèses suburbicaires, par *Motu proprio* et en vertu de Notre autorité apostolique, Nous déclarons abrogée la prescription de ce même canon 236, § 3, qui sanctionne le droit d'option, et Nous voulons que la nomination des cardinaux-évêques aux sièges suburbicaires Nous appartienne librement, à Nous et à Nos successeurs.

Nous ordonnons que tout ce que Nous venons de décider par Notre lettre donnée *Motu proprio* soit fermement établi, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 10 mars de l'année 1961, troisième de Notre pontificat.

JOANNES XXIII, PP.

Commentaire de l' « Osservatore Romano »

Sous le titre « Sollicitudes pastorales », le même numéro de l'Osservatore Romano *commente en ces termes le document que l'on vient de lire. Cet article a paru en première page, à la place de l'éditorial, sans signature* (1) :

Avec le *Motu proprio* publié d'autre part dans ce journal, le Saint-Père, Jean XXIII, se réserve, à lui et à ses successeurs, de nommer directement les cardinaux à la tête des diocèses « suburbicaires », en abrogeant la faculté d'option, de la part des cardinaux de l'Ordre des prêtres, prévue au paragraphe 3 du canon 236 du Code de droit canonique. Celui-ci établissait : « Lorsqu'un siège suburbicaire est vacant, les cardinaux de l'Ordre des prêtres qui, au moment de la vacance, sont présents à la Curie ou en sont absents temporairement en raison d'une mission qui leur a été confiée par le Souverain Pontife, peuvent opter pour lui en Consistoire, en tenant compte de la priorité de promotion. »

Une brève notice aidera à comprendre pleinement la valeur pastorale de ce document pontifical d'aujourd'hui.

(1) Traduction de *la D. C.*

Le Sacré Collège des cardinaux, comme tout le monde le sait, se compose de trois Ordres : diaconal, presbytéral, épiscopal. Au premier appartiennent les cardinaux auxquels le Pape, en les élevant à la pourpre, a assigné une « diaconie ». Actuellement, tous sont prêtres ; mais il fut un temps où ils n'étaient effectivement que « diacres ». A l'Ordre presbytéral appartiennent les cardinaux auxquels le Pape a assigné un « titre » ou église de Rome. Il fut un temps où ils étaient seulement « prêtres » ; aujourd'hui, ils sont généralement évêques, résidentiels (comme, par exemple, ceux de Milan, Gênes, Paris, New York, etc.), ou, du moins, ayant reçu la consécration épiscopale.

A l'ordre des évêques appartiennent enfin six cardinaux qui gouvernent les diocèses les plus proches de Rome, qui, précisément à cause de cela, sont appelés « suburbicaires ». Il ne faut pas oublier que jusqu'à il y a cinquante ans, la campagne autour de Rome était désolée et dépeuplée, avec quelques petits centres habités.

Les diocèses suburbicaires sont en réalité sept : Ostie, Velletri, Porto et Sainte-Rufine, Albano, Palestrina, Sabina et Frascati. Mais le diocèse d'Ostie, dans la disposition présente, est joint à celui qu'un cardinal suburbicaire possédait déjà quand il est devenu doyen.

Comment se fait — ou mieux comment se faisait — la nomination des cardinaux-évêques ? Selon le droit canon quand un diocèse suburbicaire devient vacant le plus ancien dans l'ordre des cardinaux prêtres présents dans la Curie a le droit d' « opter » c'est-à-dire de choisir pour lui le diocèse vacant. Si le plus ancien n' « opte » pas, le choix revient au cardinal prêtre qui vient immédiatement après dans l'ordre d'ancienneté de nomination et ainsi de suite.

Il faut relever que chaque fois on recommence par le plus ancien, c'est-à-dire que l'option s'offre au plus ancien dans l'ordre des cardinaux prêtres présents dans la Curie, même quand celui-ci a déjà refusé précédemment de gouverner un diocèse suburbicaire.

Avant Pie X, l'option se faisait d'une manière plus large encore. En effet, les diocèses suburbicaires étaient disposés selon un certain ordre de préséance avec Ostie et Velletri unis entre eux et réservés au doyen du Sacré Collège. Quand l'un d'eux devenait vacant, les cardinaux évêques « optaient » d'un diocèse à l'autre. De sorte que, par exemple, lorsque mourait le doyen du Sacré Collège, tous les autres cardinaux évêques suburbicaires, d'ordinaire, passaient au diocèse immédiatement supérieur en ordre de préséance, et un cardinal prêtre optait pour le dernier, de sorte que la mort du cardinal doyen entraînait un changement de gouvernement dans sept diocèses.

Ce genre d'option compliqué causait — comme il est facile de comprendre — de très notables inconvénients. On lit, dans le *Dizionario Storico-Ecclesiastico* de Moroni (Vol. XCV, p. 223, seconde colonne) que le diocèse de Sabine eut jusqu'à trois évêques dans le bref espace de dix-huit mois.

Malgré le zèle des cardinaux évêques suburbicaires, dont quelques-uns se signalèrent même par leur munificence envers leurs diocèses, les fréquents changements de pasteurs ne pouvaient que porter préjudice à ces diocèses. Les évêques passaient — a-t-on dit à juste titre — comme une ombre ; ils n'avaient pas la possibilité d'en connaître les besoins et les maux ; ils ne pouvaient donc, malgré tout leur effort, pourvoir équitablement aux uns et remédier aux autres.

Ce douloureux état de choses devait fatalement s'aggraver avec le temps. La population clairsemée des diocèses suburbicaires se consacrait autrefois presque exclusivement aux tranquilles travaux des champs dans le cercle réduit de leur pays. Pourtant, dès le début de ce siècle, les facilités des communications et la multiplication du commerce en avaient profondément changé les habitudes et

les occupations, faisant également croître les dangers et les besoins.

Une telle situation ne pouvait échapper à la vigilante sollicitude de saint Pie X. Celui-ci, donc, par le « Motu proprio » *Edita a Nobis*, du 5 mai 1914, abolit le système des options d'un diocèse suburbicaire à un autre, et décida que le cardinal évêque resterait d'une façon stable dans son diocèse une fois celui-ci obtenu, en lui unissant, s'il devenait doyen, celui d'Ostie.

Cette décision de saint Pie X fut confirmée par Benoît XV, avec la Constitution apostolique *Ex Actis*, du 1er février 1915, et elle fut enfin codifiée dans le paragraphe 4 du canon 236 du droit canonique.

Ainsi était assurée la stabilité des pasteurs même dans les diocèses suburbicaires.

Mais les raisons spirituelles qui avaient rendu nécessaire la réforme de saint Pie X sont, de nos jours, devenues encore plus urgentes. Les profonds changements qui se sont produits dans les environs de Rome apparaissent aux yeux de tous. La proximité et l'influence d'une métropole en rapide développement font naître de graves problèmes de pastorale.

D'autre part, la collaboration apportée au Saint-Père dans le gouvernement central de l'Eglise, engage et absorbe de plus en plus les cardinaux.

Dans ces conditions, il pourrait s'avérer peu opportun pour quelques diocèses de pourvoir presque automatiquement aux diocèses suburbicaires par le moyen de l'option des cardinaux plus anciens dans l'ordre des prêtres.

C'est précisément pour ces motifs que tous les éminentissimes cardinaux présents à la Curie, après avoir été interrogés par le Saint-Père, ont unanimement proposé l'abolition dudit droit d'option.

Le document de S. S. Jean XXIII se rattache à celui de saint Pie X en 1914, et, à un peu moins d'un demi-siècle de distance, il en est la suite logique et naturelle, destinée à avoir, comme il est dit explicitement, des développements ultérieurs. Il est un nouveau signe de cette sensibilité, de cette sorte d'intuition pastorale qui est une des caractéristiques du pontificat de Jean XXIII.

Le trentième anniversaire de Radio-Vatican

Allocution de S. S. Jean XXIII (12-2-1961) (1)

Le 12 février 1931, à 16 h 30, il y a trente ans, ces microphones retransmirent pour la première fois la voix du Saint-Père Pie XI. Précédée d'un noble message de Guglielmo Marconi, qui avait apporté son concours personnel pour l'installation de Radio-Vatican, cette voix fut diffusée à travers les ondes invisibles de l'espace.

Il est encore vivant le souvenir de ces paroles, inspirées du Livre saint, par lesquelles le Pape sonnait pour ainsi dire le rassemblement de la grande famille humaine : « Cieux, prêtez l'oreille et je parlerai ; terre écoute ce que je vais dire. Ecoutez ceci, tous les peuples ; entendez, tous les habitants du monde, riches et pauvres ensemble. Iles, écoutez-moi ; soyez attentifs, peuples les plus lointains. » (Cf. *A. A. S.*, XXIII, 1931, p. 65.) (2)

Radio-Vatican, instrument de diffusion du magistère pontifical

Ce jour-là marqua le commencement des radio-messages pontificaux. Pour la première fois dans l'histoire, la voix du Pape put être simultanément entendue dans toutes les parties du monde, pour l'indicible réconfort des catholiques, surtout des plus éloignés et des plus isolés.

A trente ans de distance, après une suite d'événements heureux et douloureux, c'est pour Nous un motif de joie et d'émotion profonde que de faire retentir ces mêmes paroles. Cette invention a été, en effet, pour ce Siège apostolique, un puissant instrument et elle a ouvert de nouvelles voies à l'annonce et à la pénétration universelles de la vérité et de la charité !

Il devait en être ainsi, et il en fut ainsi en réalité ! Instituée avec une sage clairvoyance, la radio vaticane est au service de la pensée et de la voix du Pape, dont elle se fait l'écho avec une rapidité et une efficacité remarquables ; elle est une éloquente affirmation de l'indépendance du Siège apostolique, un instrument de diffusion du magistère pontifical.

Au service de l'union des peuples

Dès le début, cette découverte de la technique moderne fut mise, en outre, au service de l'union mutuelle entre les peuples, en raison de son sens universel de fraternité. Depuis lors, par-delà les frontières des nations, la voix provenant du centre de la catholicité a rendu plus sensible la fraternité des peuples croyants, en resserrant les liens de la foi professée en commun et de la charité vécue de façon exemplaire, en même temps qu'elle a été une lumière d'espoir pour les cœurs opprimés. Au milieu des pires moments de la seconde guerre mondiale, la voix de Radio-Vatican se fit entendre, libre et réconfortante, au-dessus des intérêts de parti, pour encourager à la paix, à l'union, à l'amour ; elle renoua d'invisibles fils d'espérance en transmettant de poignants messages de prisonniers inconnus, de réfugiés et d'exilés, de mères et d'épouses désolées, pour qui elle fut un soutien dans les ténèbres de l'incertitude et de l'angoisse.

Le chemin parcouru depuis trente ans

Le chemin parcouru en ces trente années est un motif de grande consolation — Nous le répétons — et de joie intense.

Nos prédécesseurs Pie XI et Pie XII ont fait en sorte que ce chemin fût en continuelle ascension : les premières installations se sont enrichies en bénéficiant des progrès de la technique radiophonique (3), et Radio-Vatican a, grâce à l'aide des catholiques du monde entier, acquis une importance toujours croissante dans les organismes de radiodiffusion des cinq continents.

Remercions avant tout le Seigneur, qui a béni et continue d'assister si visiblement cette œuvre ; et remercions, en outre, ceux qui s'en sont faits les précieux instruments au cours de ces trente années. A titre honorifique, Nous aimons évoquer les deux premiers directeurs, les PP. Giuseppe Gianfranceschi et Filippo Soccorsi, auxquels a succédé, depuis 1953, Notre cher fils, le P. Antonio Stefanizzi, et avec eux la communauté des Pères de la Compagnie de Jésus exclusivement attachés à la radio vaticane, qui poursuivent leur tâche

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 13-14 février 1961. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

Ce discours a été transmis par Radio-Vatican, ainsi que par la radio et la télévision italiennes.

(2) *D. C.*, n° 556 du 7 mars 1931, col. 574.

(3) A propos de l'inauguration par Pie XII, en 1957, des nouvelles installations de Radio-Vatican, nous avons publié une notice sur leurs particularités techniques. (*D. C.*, n° 1265 du 24 novembre 1957, col. 1481.)

avec dévouement et compétence, assistés d'autres collaborateurs distingués et de techniciens d'origine et de nationalité diverses.

La télévision

Aux progrès encourageants de ces années est venue s'ajouter, remplie de promesses, une nouvelle invention, que Nous pouvons appeler sœur de la radio : la télévision. Elle aussi, dès ses premiers pas, s'est mise au service de ce Siège apostolique. Elle est en vérité un instrument rapide et immédiat pour transmettre des images édifiantes, des événements mémorables, des cérémonies sacrées célébrées avec éclat. Radio-Vatican regarde avec sympathie ce moyen récent de la technique moderne, en bénéficiant, pour le moment, des services courtois et généreux de l'organisme tout proche de la Radiotélédiffusion. Ses antennes et ses studios maintiennent des rapports fraternels avec la radio vaticane.

Radio-Vatican, invitation a la vérité et a la charité

Chers fils, l'ensemble de ces inventions multiples dans le domaine si vaste des communications audiovisuelles a, en soi, une valeur qui dépasse le simple souvenir historique ou l'aspect purement technique. Aussi, sommes-Nous très heureux de Nous adresser aux hommes de bonne volonté et de profiter de l'occasion que Nous offre cet anniversaire, pour vous faire part du triple enseignement qu'il Nous suggère.

Les ondes radiophoniques, mises au service du perpétuel magistère de l'Eglise, diffusent ainsi — Nous l'avons déjà dit — une invitation à respecter la *vérité*, qui seule peut sauver l'homme du danger de succomber aux inclinations des sens, en le rétablissant dans sa dignité d'enfant de Dieu. Elles engagent à dire la vérité, à vivre en elle, ainsi que Nous l'avons rappelé dans notre récent radiomessage de Noël (4).

Elles diffusent et amplifient aussi une invitation à la *charité*, en dépassant — dans le respect réciproque — les barrières des nationalités, des races, des distinctions sociales, pour appeler au bien éminent de l'union, de la collaboration mutuelle, de l'entente harmonieuse et constructive.

Les conquêtes pacifiques de la science

Elles rappellent enfin la *valeur de la science*, destinée non pas tant à la domination des techniques de destruction, qui peuvent bouleverser violemment l'ordre de la nature et menacer la sécurité de l'homme, qu'aux pacifiques conquêtes des forces mystérieuses, cachées par Dieu dans la création, afin qu'elles soient une aide pour l'homme et contribuent à son élévation et à son progrès durable.

Tels sont les vœux qui jaillissent aujourd'hui de Notre cœur, messagers de nouveaux espoirs pour l'avenir.

Tout cela encourage à continuer le travail, avec simplicité, confiance et courage. Le Seigneur sera avec Nous pour donner une nouvelle impulsion à Nos efforts, soutenus par la bonne volonté de Nos chers fils du monde entier.

C'est à eux que va paternellement Notre pensée la plus chère, et, en remerciant les autorités et les organismes internationaux d'avoir bien voulu commémorer le trentième anniversaire de Radio-Vatican, Nous sommes heureux de donner affectueusement à la famille humaine tout entière Notre Bénédiction apostolique, que Nous envoyons particulièrement aux petits, aux travailleurs, aux chômeurs, aux malades, afin que tous soient « remplis de toute la plénitude de Dieu ». (*Eph.*, III, 19.)

(4) Cf. *D. C.*, n° 1344, 15 janvier 1961, col. 65 et s.

Discours de S. S. Jean XXIII aux Oblats de Marie

A l'occasion du centenaire de la mort de leur fondateur, Mgr de Mazenod, le Saint-Père a reçu le 15 *mars dernier un groupe de* 140 *missionnaires oblats de Marie-Immaculée, auxquels il a adressé l'allocution suivante* (1) *:*

Chers missionnaires

Oblats de Marie-Immaculée,

C'est une grande joie pour le Pape de vous accueillir avec votre supérieur général, Notre si zélé fils Léo Deschâtelets, et de vous donner une bénédiction toute spéciale, à vous, chers missionnaires, rassemblés ici du monde entier.

Vous le savez : Nous avons placé dans la bibliothèque où Nous donnons audience chaque jour la grande mappemonde que Nous ont donnée vos confrères, les missionnaires du Verbe Divin. Et Nous sommes heureux, quand Nous recevons des évêques des plus lointaines contrées, de leur montrer ce globe et d'examiner avec eux la répartition géographique de leurs champs d'apostolat, tandis qu'ils Nous fournissent des indications détaillées sur les lieux et Nous précisent leurs difficultés et leurs espérances. Nous pouvons vous dire qu'à ce moment-là le cœur du Pape bat à l'unisson avec celui de l'évêque présent et ressent avec une émotion exaltante le sentiment de sa paternité universelle.

Mais aujourd'hui, en raison de la provenance de chacun d'entre vous, vous êtes pour ainsi dire devant Nous le vivant tableau de l'évangélisation dans le monde : Continent arctique, Canada, Etats-Unis, Mexique, Amérique du Sud, Haïti, Afrique du Sud, Australie, Ceylan, Philippines, Japon, Irlande, Hollande et Belgique. Et vous êtes venus retremper vos énergies spirituelles à Rome, avant de retourner porter le message de l'Evangile dans tout l'univers.

« Croissez, et remplissez la terre », disait Notre Prédécesseur Léon XIII, d'immortelle mémoire, en recevant, le 17 janvier 1825, votre fondateur, Mgr Eugène de Mazenod. Et voici qu'en cette année du centenaire de sa mort, vous êtes devenus une vaillante phalange qui répand dans tous les continents l'amour de Dieu et augmente le nombre des fils de l'Eglise. L'Eglise, mère de notre foi, l'Eglise, source de notre salut dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, cette Eglise que célébrait avec une admirable piété filiale l'évêque de Marseille, votre fondateur : « Universelle ou catholique, elle s'étend à tous les peuples, à tous les climats... ; toutes les nations lui ont été données en héritage (*Ps.* II, 8) pour que le Seigneur règne partout, que les continents tressaillent et des îles nombreuses se réjouissent (*Ps.* IVC, 1)..., pour que, de l'aurore au couchant, le nom du Seigneur soit grand parmi les nations, qu'en tout lieu on lui sacrifie et on offre en son nom une victime pure et sans tache (*Malach.*, I, 11). » (*Mandement de Mgr de Mazenod*, 10 *avril* 1842.)

Que cet ardent amour de l'Eglise, chers missionnaires, que vous venez de renforcer au cours de votre séjour près des tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul, anime tout votre apostolat. Qu'avec une surnaturelle audace et une prudente ténacité vous inscrivez au livre d'or de l'Eglise missionnaire une nouvelle page, qui sera un éloquent témoignage de l'éternelle jeunesse conquérante de l'Epouse de Jésus-Christ, fécondée par l'Esprit-Saint, et malgré tant de douloureuses persécutions,

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 16 mars 1961.

répandue comme un signe éclatant de Dieu parmi les nations.

Courage, chers fils. Que le Seigneur bénisse votre zèle et fasse fructifier votre labeur ! De tout cœur, Nous vous donnons, à vous, à vos familles, et à toutes les âmes qui vous sont confiées, Notre très affectueuse et paternelle Bénédiction.

Paroles de S. S. Jean XXIII

LA DIGNITE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS

S'adressant, le 26 *février dernier, au personnel des établissements de Recoaro Terme, guidés par S. Exc. Mgr l'évêque de Vicenza, le Saint-Père a déclaré* (1) :

[...] Enfin, chers fils, sachez comprendre à fond et estimer toujours davantage votre *dignité de travailleurs chrétiens.*

Parlant à votre groupe, Pie XII, de vénérée mémoire, a réaffirmé solennellement la prédilection de l'Eglise pour le monde du travail, et ses avis salutaires — Nous en avons eu la certitude — sont tombés dans la bonne terre de vos âmes et de votre activité individuelle et collective.

Vous connaissez les sollicitudes des Papes, exprimées en de précieux documents qui, au milieu des bouleversements sociaux de l'ère moderne, demeurent comme les piliers de base de la doctrine catholique.

Cette année aura lieu le soixante-dixième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, l'encyclique de Léon XIII, des directives et enseignements lumineux de laquelle a tant bénéficié la sociologie catholique. Nous aurons soin, ainsi que Nous l'avons déjà annoncé, de rappeler cet événement en écrivant une nouvelle page de ce grand livre de la sociologie chrétienne.

A l'occasion de ce soixante-dixième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, faites-vous un noble devoir de vous montrer toujours dignes des soins maternels de l'Eglise. Votre très zélé pasteur et Notre vénérable Frère Nous a fait savoir, à Notre grande joie, que dans vos établissements sont en vigueur certaines mesures et dispositions opportunes, qui s'inspirent des hauts enseignements de cette encyclique.

Nous souhaitons de tout cœur que l'on continue dans cette voie avec confiance et courage. Le travailleur chrétien trouve dans le magistère de l'Eglise la plus forte et la plus prévoyante protection de sa dignité, de ses intérêts, de ses droits ; elle ne le cède à personne dans le progrès social ; bien plus, la possession de la vérité et de la justice qui ne vaut que lorsqu'elle est fondée en Dieu, créateur et juge, lui confère une grandeur et une supériorité incomparables. Soyez-en toujours convaincus, chers fils, et collaborez à l'affirmation toujours plus vaste et conquérante de la doctrine sociale chrétienne. Soyez, dans votre champ d'action et dans l'exercice de votre travail, des apôtres généreux et ardents, afin que s'accroisse heureusement le royaume du Christ-Seigneur dans le monde entier. [...]

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 27-28 février 1961.

LA GENESE DU CONCILE, LES VISITES AUX EGLISES DE ROME

S. Exc. Mgr de Bazelaire, archevêque de Chambéry, a été reçu en audience par le Saint-Père le 4 *mars dernier. Il a publié à l'intention de ses diocésains un compte rendu de cette audience dont nous citons le passage ci-après* (1) :

[...] Le Saint-Père m'expliqua ensuite comment lui était venue l'idée du Concile. Pensant dès le début de son pontificat non seulement à l'état actuel de l'Eglise, mais à son avenir, il avait jugé nécessaire de mettre à jour le Code de droit canonique et de fixer le Code de droit oriental pour les adapter aux circonstances actuelles et il avait songé à réunir un Concile œcuménique. Aussi voulut-il avoir sur ce projet d'un Concile l'avis de son secrétaire d'Etat, le cardinal Tardini. « Celui-ci, ajouta-t-il en souriant — et le geste soulignait la parole — me regarda avec des yeux grands comme ça ! » Pourtant, l'avis fut encourageant. Le lendemain, Mgr Dell'Acqua, substitut de la secrétairerie d'Etat, dit au Pape : « Le Concile, c'est bien pour l'Eglise universelle. Mais il faudrait aussi un Synode pour l'Eglise de Rome. » Cette idée plut au Saint-Père, car depuis longtemps, il n'y avait pas eu de Synode romain. Or, la ville, qui comptait autrefois 200 000 habitants, en compte aujourd'hui près de deux millions, et s'étend sur de vastes espaces en dehors de la cité primitive.

Peu de jours après son élection, le Pape est donc allé à la basilique de Saint-Paul hors les murs. Il parla au peuple assemblé, de saint-Paul, de sa naissance, de sa mission, de sa mort. Puis il réunit tous les cardinaux après la cérémonie, leur confia son désir d'un Concile et leur demanda ce qu'ils pensaient de ce projet. « Mais, me dit le Saint-Père, personne ne répondit... » Les jours suivants, il questionna son entourage pour savoir les raisons de ce silence. On lui avoua que les cardinaux avaient été tellement stupéfaits de la hardiesse de ce projet qu'au premier moment ils n'avaient rien trouvé à dire...

Le Souverain Pontife me parla aussi du Synode qui s'était tenu à Rome, des discours qu'il y avait prononcés, de l'émotion qui avait saisi les membres du Synode quand il avait évoqué la mission de l'Eglise et la grandeur du sacerdoce. Il veut connaître son peuple et il veut que son peuple le connaisse. Aussi va-t-il volontiers le dimanche après-midi présider un office dans les églises des quartiers populaires. Le dimanche précédent, il était allé dans une paroisse au-delà de la Porte de Saint-Paul ; il y avait une foule considérable sur tout le parcours, que les journalistes évaluaient à 200 000 personnes. « C'est peut-être un peu exagéré, a finement remarqué le Pape. Mettons 150 000 personnes ! » Une autre fois, il est allé dans un quartier « rouge », mais les choses se sont très bien passées. [...]

(1) *La Quinzaine religieuse de la Savoie,* 15 mars 1961.

— *Cas de conscience de l'agent secret,* par Pierre Nord. — Un vol. de 142 pages. Editions Fleurus, Paris.

Pierre Nord (colonel Pierre Brouillard) a bien vécu le cas de conscience — comme Béatrice Dussane celui du comédien dans un précédent volume — qu'il nous expose. Ce sont les réactions de la conscience dans un métier mal connu, dont il nous apporte le témoignage direct ; et c'est un roman vécu, c'est en dire tout l'intérêt.

Le IIIe Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs

Lettre de S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, au professeur Silvio Golzio, président du Conseil directeur du Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs

SECRÉTAIRERIE D'ETAT
DE SA SAINTETÉ
N. 50 156

Cité du Vatican, 19 décembre 1960.

CHER MONSIEUR,

Par votre lettre du 19 octobre, vous me faisiez savoir que le Comité Permanent des Congrès Internationaux pour l'Apostolat des Laïcs entrevoyait déjà depuis quelque temps l'idée d'un IIIe Congrès Mondial, qui aurait lieu à Rome, après la conclusion du IIe Concile œcuménique du Vatican.

Et à ce propos vous me rapportiez que ce Comité avait pris l'initiative de faire une enquête préliminaire auprès de tous les Mouvements nationaux des divers pays pour solliciter leurs propositions et leurs suggestions, et qu'il avait ensuite élaboré un projet de travail pouvant servir de base, au moins dans les grandes lignes, pour commencer une préparation convenable.

Après avoir soumis ces informations à l'auguste considération du Saint-Père, je vous communique ce qui suit :

1) La décision de convoquer le IIIe Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs après le Concile œcuménique a paru opportune. Ce sera ainsi pour le Congrès une occasion propice pour divulguer et mettre en œuvre les prescriptions et les directives conciliaires concernant le laïcat catholique.

2) L'organisation envisagée pour le Congrès a paru appropriée dans sa structure, c'est-à-dire la division du travail en trois parties, à savoir :

a) Une première partie consacrée à des thèmes doctrinaux basés sur les enseignements du Concile œcuménique ;

b) Une seconde partie, destinée à donner un regard d'ensemble sur le monde contemporain, afin d'étudier les possibilités qu'il offre pour l'apostolat des laïcs ;

c) Enfin une troisième partie consacrée à l'étude attentive des problèmes concrets qui se posent dans les divers pays, pour arriver à des applications concrètes et adapter les méthodes et les moyens d'apostolat aux besoins particuliers du temps.

3) Non moins appropriée est apparue la proposition d'orienter les diverses conférences, les méditations et les prières du futur Congrès de sorte qu'elles rappellent aux catholiques la nécessité de l'unité de la foi et de la discipline dans l'action.

4) En ce qui concerne la manière de mettre en route, dès que possible, le travail préparatoire du Congrès dans les divers pays, il sera nécessaire que toute initiative soit prise d'entente et en plein accord avec les Evêques du lieu.

5) Je ne doute pas, naturellement, que vous aurez soin de tenir la Secrétairerie d'Etat au courant du développement de tout le travail au fur et à mesure qu'il progressera pour assurer la bonne réussite du Congrès.

En attendant, je suis heureux de communiquer dès maintenant au Comité le paternel encouragement du Souverain Pontife, qui vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique, gage d'abondantes faveurs divines pour le développement du travail entrepris avec tant de zèle.

Veuillez agréer l'expression renouvelée de mes sentiments de grande estime et de dévouement.

D. card. TARDINI.

(1) *Apostolat des laïcs.* Bulletin du Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs, 1961, n° 1, p. 5.

Les laïcs dans l'Église

Interview de S. Em. le cardinal Cento.

S. Em. le cardinal Cento, président de la Commission pour l'apostolat des laïcs, a accordé à M. Maurice Herr, de la Croix, *l'interview suivante qui a figuré dans le programme de l'émission « Le jour du Seigneur », à la télévision française, le dimanche* 12 *février dernier* (1).

M. HERR. — Je suis heureux, Eminence, de vous saluer au nom de tous les téléspectateurs français. Votre visage ne leur est peut-être pas très familier, mais votre nom est très connu en France. D'ailleurs vous avez été notre voisin très proche à la nonciature apostolique de Bruxelles. Eminence, après avoir parcouru le monde et visité de très nombreux pays, à la tête de Missions apostoliques du Saint-Siège, vous êtes rentré à Rome. Vous êtes rentré à Rome pour y recevoir le chapeau de cardinal, ce dont tous vos amis se sont réjouis, et vous êtes rentré également à Rome pour participer aux travaux préparatoires du prochain Concile.

Eminence, le Saint-Père vous a appelé à la tête d'une Commission extrêmement importante. Il vous a, en effet, chargé de diriger et d'animer la Commission préparatoire pour l'apostolat des laïcs. Cette tâche, Eminence, est une tâche considérable dans un événement qui ne l'est pas moins, le Concile œcuménique qui sera, j'en sûr, l'événement monumental du règne de Jean XXIII.

Eminence, ce problème de l'apostolat des laïcs est nouveau pour l'Eglise. Je crois que c'est un fait assez original et qu'il convient de souligner.

Cardinal CENTO. — Mon cher ami, asseyez-vous avant tout.

M. HERR. — Merci, Eminence.

Cardinal CENTO. — En pleine réciprocité, je

(1) Les sous-titres sont de notre rédaction.

suis heureux de satisfaire votre désir, d'autant plus que vous êtes présenté par mon ami, l'illustre directeur de *la Croix*, le P. Wenger. De *la Croix*, de ce grand journal qui est un phare lumineux et pas seulement pour votre pays, mais pour tout le monde catholique.

Sans doute, vous avez raison, c'est une nouveauté remarquable que, dans une Assemblée générale et suprême de l'Eglise, le thème des laïcs soit l'objet d'une étude et d'un intérêt si particulier, aussi comprend-on la surprise et l'enthousiasme que la création d'une Commission spéciale — dont le Saint-Père a daigné me confier la présidence — a suscité dans tout le monde. A vrai dire, cela correspond à une situation de fait que votre grand et regretté cardinal Saliège, auquel ne manquait ni le génie ni la verve, avait caractérisé un jour en disant que notre époque est celle de la promotion ou de la maturité du laïcat catholique.

Jusqu'ici, les laïcs, vous le savez, se sentaient *dans* l'Eglise. Maintenant, ils sentent que, avec le clergé, ils *sont* l'Eglise.

Ce que l'Eglise attend des laics

M. Herr. — Eh bien, Eminence, puisque nous, les laïcs, nous sommes l'Eglise, vous allez me dire, je pense, ce que l'Eglise attend de nous dans ce rôle qui est peut-être, lui aussi, nouveau pour nous.

Cardinal Cento. — A ce propos, je tiens à vous dire d'abord que la hiérarchie leur fait, aux laïcs, pleine confiance ; elle les considère comme des militants qui sont des collaborateurs précieux pour l'accomplissement de la mission de la hiérarchie. La hiérarchie les attend. La hiérarchie les appelle au travail, parce que, aujourd'hui surtout, leur action n'est pas seulement utile, mais tout à fait *indispensable* pour l'avancement du règne de Dieu sur la terre. Sans doute, dans cet apostolat, c'est la hiérarchie qui garde la responsabilité première et dernière. Elle qui en signale les routes. C'est elle qui en donne les orientations, mais elle, la hiérarchie, respecte certaine juste liberté des laïcs. Ce sont eux qui dirigent les œuvres de l'apostolat des laïcs, ce sont eux — les aumôniers n'étant, selon les mots si expressifs italiens, que des « assistants ecclésiastiques » — qui donnent comme la garantie de leur orthodoxie soit dans la foi, soit dans la morale.

D'heureux fruits pour la vie de l'Eglise

M. Herr. — Eminence, vous semble-t-il que cette collaboration des laïcs à l'apostolat hiérarchique produise des effets heureux dans l'Eglise ?

Cardinal Cento. — Ecoutez, mon ami, je crois dans l'efficacité de l'apostolat des laïcs. Le laïcat catholique, a-t-on dit, et je trouve cette expression vraiment heureuse, le laïcat catholique est le remède et l'antidote du laïcisme athée. Il offre des possibilités incommensurables pour la cause du catholicisme. Mon expérience personnelle, à laquelle vous avez fait, tout à l'heure, allusion, mon expérience d'ancien curé, d'ancien évêque résidentiel, d'ancien nonce apostolique en combien de pays, pendant trente-trois ans...

M. Herr. — Combien de pays, Eminence ?

Cardinal Cento. — Equateur, Venezuela, Pérou, Luxembourg, Belgique, Portugal, etc.

M. Herr. — J'avais raison de dire que vous aviez fait le tour du monde.

Cardinal Cento. — Vous avez raison.

Alors mon expérience, comme je disais tout à l'heure, multiple, m'a convaincu, m'a enseigné avec quelle éloquence irréfutable des faits, que cet élan d'activité apostolique — né il est vrai avec l'Eglise, mais qui, dans ces dernières années, est arrivé à des sommets saisissants, — cet apostolat, cet élan des laïcs a réussi à forger des âmes, pas seulement dévouées, mais tout à fait capables de vrai héroïsme. Cette élite des laïcs, cette élite choisie, est déjà, et le sera toujours plus, le levain qui transformera toute la pâte.

Unité dans la diversité

M. Herr. — Eminence, vous me permettrez maintenant de vous parler de cette Commission pour l'apostolat des laïcs. Le fait même que cette Commission ait été créée, le fait également que vous la présidiez pour l'ensemble des laïcs du monde entier, laisse peut-être prévoir que des lignes d'action seront données aux laïcs du monde entier pour ce nouvel apostolat auquel l'Eglise les convie ?

Cardinal Cento. — Ecoutez, je vous dirai avant tout que ce n'est pas facile le travail de ma Commission, qui n'a pas derrière elle un dicastère préexistant. Son objet, c'est un objet nouveau, disons, un objet fluide. Et alors, ça demande une étude plus approfondie de notre côté.

Touchant votre demande, je vous dirai qu'il n'y aura nullement un schéma unique, rigide d'Action catholique pour tous les pays. Parce que, que voulez-vous, chaque peuple a son histoire, sa culture à lui, sa psychologie, et alors aucune surprise s'il y a différentes formes de réaliser l'Action catholique, tendant néanmoins à un but toujours unique. Alors il y aura, même dans cette matière, l'unité dans la variété qui est vraiment le secret de la beauté du catholicisme. Il y aura toujours, au présent, dans l'avenir comme dans le passé, parmi les catholiques différentes idées, quelquefois même opposées. Mais dans cela il faut suivre la règle qu'a donnée saint Augustin avec une formule qui est la sagesse même, c'est-à-dire : dans les choses nécessaires, l'unité ; dans les choses douteuses, la liberté ; en toutes choses, la charité. Mais enfin, et surtout, de la part des laïcs est nécessaire la soumission à la hiérarchie. La soumission, pas servile, tout à fait filiale, qui est gage de sûreté dans leur chemin et surtout est gage des bénédictions divines.

Le travail des Commissions préparatoires

M. Herr. — Eminence, la date du prochain Concile n'est pas encore fixée, mais nous savons qu'elle est proche, nous savons qu'elle approche et j'aimerais que vous me disiez en quoi va consister le travail des Commissions préparatoires dans les mois qui viennent, afin que le travail soit achevé lorsque le Concile se réunira.

Cardinal Cento. — Ecoutez, mon cher ami. On travaille, je puis vous le dire, avec une vraie intensité passionnée. L'activité du Souverain Pontife imprime à nos labeurs un rythme plutôt accéléré. Ce Pape, ce Pape que vous, les Français, avez tant aimé quand il était votre nonce ; ce Pape, qu'il est vraiment aimable et admirable ! Aimable et admirable, surtout pour sa bonté, avec laquelle il a gagné le monde. Peut-être un jour s'écrira un livre intitulé : *I Fioretti del Buon Papa Giovanni.*

Qu'est-ce que vous en dites, mon cher ami ?

M. Herr. — Je trouverais cela excellent.

Cardinal Cento. — Eh bien ! les Commissions donc qu'il a nommées se sont données à leur tâche avec un empressement inlassable. A la fin de ce mois, vous l'avez déjà dit, il y aura une nouvelle session générale des Commissions à laquelle interviendront aussi les membres qui résident habituellement hors de Rome. Ce sera un travail qui sera couronné, nous l'espérons, de fruits vraiment tangibles.

Entre temps, mon ami, tous sans exception, hiérarchie et simples fidèles, nous avons un devoir, le devoir de prier le Saint-Esprit, afin que lui, et lui seul, soit l'inspirateur et le guide de nos travaux, maintenant dans la phase préparatoire et après, pendant la grande assemblée conciliaire.

Le role de la France dans l'Eglise

M. Herr. — Pour terminer, Eminence, je vous poserai une question qui vous paraîtra peut-être indiscrète. Vous connaissez bien la France, encore que nous n'ayons pas eu le bonheur de vous avoir comme nonce à Paris, mais vous connaissez bien la France, donc, et je vous demanderai ceci : Que pensez-vous du rôle qu'elle peut et qu'elle doit jouer, où qu'elle joue dans l'Eglise ?

Cardinal Cento. — Ecoutez, mon cher ami, vous m'offrez l'opportunité d'exprimer une fois encore à la fille aînée de l'Eglise toute ma sympathie, sympathie faite d'admiration pour son épiscopat, pour son clergé, pour son Action catholique. Votre nation, d'ailleurs, est bien près de moi, étant donné que ma Commission a comme secrétaire de choix Mgr Glorieux, qui justement est le valeureux correspondant de *la Croix* à Rome. A travers lui, j'accepterai volontiers, voire avec gratitude, toutes les suggestions qui pourront m'arriver de la France, et dont nous ferons trésor dans nos travaux. Nos travaux !... Ils dépassent nos petites personnes... Ils visent seulement l'intérêt de l'Eglise. Nos petites personnes passent, l'Eglise demeure. Elle doit vivre pour les siècles. Et alors, que la France soit toujours à son poste, elle qui a été choisie par Notre-Seigneur pour lancer le message évangélique dans tout le monde. Nous avons quelque chose qui incombe à tous en ce moment. Quand l'enjeu est l'avenir de notre civilisation chrétienne, une attitude amorphe, de passivité ou de neutralité serait inconcevable et impardonnable. Et alors, je vous dirai, mon cher ami, et, à travers vous, je le dirai à tous vos compatriotes, il faut tout faire, tout tenter, tout endurer pourvu que le Christ règne.

Mes chers amis, dirai-je à tous les Français qui en ce moment me voient et m'écoutent, mes chers amis, mes chers Français, le Christ, l'Eglise ont besoin de vous. Au revoir.

M. Herr. — Eminence, Je vous remercie, pour ces paroles.

— *Vers toi, terre promise*, par le chanoine Ducasse et l'équipe de Toulouse. Manuel catéchistique d'initiation biblique. Un vol. cartonné de 150 pages. Editions Edouard Privat, Toulouse.

La collection eucharistique « Je suis la Lumière », en publiant ce manuel, oriente l'enseignement catéchistique dans le sens du commentaire biblique à la portée de l'enfant. C'est un retour enrichissant aux origines de la catéchèse qui tirait toute la doctrine des Livres saints. Nous avons donc ici pour chaque leçon comme un diptyque : *Dieu parle par la Bible — Aujourd'hui...* De nombreuses gravures agrémentent le texte.

La coopération sacerdoce - laïcat

Allocution de S. Em. le cardinal Liénart aux aumôniers d'A. C. O. (session de Mouvaux, 25 janvier 1961) (1).

Mes chers amis,

Laissez-moi vous dire combien je suis heureux de vous voir prendre part si nombreux à une session comme celle-ci. Je sais que la session offerte aux aumôniers de J. O. C. a été également bien suivie par les prêtres du diocèse et je constate avec plaisir combien vous êtes attentifs à vous instruire et à réfléchir aux problèmes d'évangélisation du monde ouvrier jeune et adulte pour pouvoir mieux vous acquitter de votre mission vis-à-vis de lui.

Cela me permet d'espérer que vous vous engagerez résolument dans la voie qui vient de vous être si bien tracée par Mme Lepers au nom du Comité national d'A. C. O. Comme elle vous l'a rappelé, il s'agit bien d'une tâche d'Eglise. L'an dernier, lors de leur Assemblée plénière, les évêques de France ont été unanimes à préconiser un effort missionnaire orienté nettement, selon la formule qu'ils ont employée : « vers ceux qui sont loin », c'est-à-dire vers les milieux déchristianisés de notre pays. Sans doute, le monde ouvrier n'est pas le seul à s'être éloigné de l'Eglise, mais il mérite cependant une place de choix dans notre sollicitude pastorale. Parce qu'il est plus malheureux que les autres, parce que l'Eglise sait la prédilection de Jésus pour les petits et sa volonté de leur faire largement place dans son royaume, elle souffre du divorce qui s'est établi au cours du siècle dernier entre elle et lui. Loin d'en prendre son parti, elle nous demande à tous, en dirigeant notre apostolat vers ceux qui sont loin, d'accorder la priorité dans notre action missionnaire au monde ouvrier.

A travers le militant, voir la communauté dont il fait partie

Nous avons là un objectif précis, mais j'y vois encore un autre avantage. Pris comme nous le sommes par nos occupations quotidiennes, nous sommes exposés à ne voir que la tâche qui absorbe notre activité et à nous laisser envahir par elle au point d'oublier qu'elle n'est qu'un élément de l'effort d'ensemble de l'Eglise.

Nous perdons la notion de proportion. En nous donnant une orientation plus large, en nous invitant à viser un but plus éloigné, l'Eglise nous aide à rapporter toutes nos tâches particulières à ce que réclame l'évangélisation du monde ouvrier, à les faire coopérer à cette fin, à remettre en somme tout notre ministère dans sa perspective à elle, dans une vraie perspective d'Eglise. Je souhaite donc vivement que tout le clergé ait le souci du monde ouvrier et je vous demande à vous, aumôniers d' A. C. O. ou de mission ouvrière, de vous appliquer à susciter, à former et à soutenir les militants dont l'Action ouvrière a besoin. C'est là votre rôle principal. Il comporte évidemment de donner d'abord une solide formation spirituelle, car les militants ont besoin d'une foi robuste et d'une vie chrétienne profonde et nous devons les aider à les acquérir. Mais prenons bien garde de nous limiter à une éducation étroitement personnelle : à travers les militants et autour d'eux, voyons toujours la collectivité dont ils font partie.

Notre comportement a peut-être été trop celui de bons directeurs d'âmes individuelles en négligeant de les former en vue des milieux auxquels elles appartiennent. On ne doit pas diriger un époux ou un père de famille comme un céliba-

---

(1) *La Semaine religieuse de Lille*, 5 mars 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.

taire : à travers lui, il faut voir son foyer. De même, dans la formation des apôtres, notre action auprès des militants doit être conçue et menée en fonction des devoirs qui les lient à leur communauté naturelle.

C'est aux laïcs que revient de fixer les buts de l'évangélisation

Un autre point important se dégage à mes yeux de l'exposé que Mme Lepers nous a fait du travail accompli par l'A. C. O. dans ses journées d'études nationales : les tâches du prêtre et des laïcs, tout en étant liées, sont distinctes et il faut bien laisser à chacun son rôle propre. Les objectifs qui ont été précisés dans ces journées d'études et sur lesquels toute l'A. C. O. portera son effort (le soin des plus pauvres, les groupes d'entreprise, les ruraux en usine, etc.), ce sont les militants et les dirigeants du mouvement qui les ont dégagés de leur expérience. Il leur appartient (à eux) de choisir les objectifs, non pas à nous, nous ne sommes pas assez du milieu pour dire : « Mon groupe d'A. C. O., je vais le diriger dans tel ou tel sens. »

C'est sagesse et discipline d'Action catholique dans ce combiné « sacerdoce-laïcat » de reconnaître qu'il revient aux laïcs de l'Action catholique ouvrière de fixer les buts concrets de l'évangélisation : à nous de former les militants en leur rappelant ces objectifs ; ce n'est pas à nous de les inventer et de les déterminer. Suivant les circonstances et les milieux où nous sommes, nous devons aider les militants à les adopter et à en poursuivre la réalisation.

Notre fonction sera donc de susciter de nouveaux militants, de les aider à se former, de consacrer pour cela tout le temps que nous pourrons, mais nous aurons aussi à leur rappeler, à l'occasion de leurs révisions de vie, les objectifs de l'A. C. O. pour qu'à leur tour ils s'insèrent dans le mouvement.

C'est en travaillant selon cette méthode, me semble-t-il, que nous obtiendrons un effort cohérent non seulement à travers le diocèse, mais aussi à travers tout le pays, puisque l'A. C. O. s'étend à toute la France en attendant de devenir internationale.

Si je le dis avec un peu d'insistance, mes chers amis, c'est que nous sommes toujours exposés, quand nous prenons quelque chose à cœur, de nous en faire les dirigeants ; c'est une tentation assez naturelle. Eh bien, en Action catholique, nous sommes dirigeants sur certains points et nous sommes dirigés sur d'autres. Nous devons apporter l'animation spirituelle et doctrinale, l'élan apostolique, mais c'est aux Comités responsables et aux équipes de base qu'il faut nous référer pour discerner où l'effort doit être porté et de quelle manière le réaliser : nous avons là quelque chose à recevoir. C'est cet échange qui fera la force de la coopération entre le sacerdoce et le laïcat : chacun son apport, mais les efforts bien coordonnés.

L'A. C. O. a la responsabilité du monde ouvrier

J'ai souvent demandé aux prêtres de ce diocèse d'abandonner toute espèce d'individualisme pour collaborer tous ensemble, tant sur le plan paroissial que sur les autres formes d'action apostolique. Cet appel, je le renouvelle tout spécialement en vue de cette coopération entre prêtres et militants pour la réalisation de notre tâche missionnaire. Nous ne pourrons pas l'accomplir autrement. L'A. C. O. a reçu de l'Eglise mandat d'évangéliser le monde ouvrier ; ce mandat n'a été modifié ni par les directives missionnaires données au clergé ni par l'extension à toute une ville ou à tout un quartier de la Mission ouvrière à laquelle doivent coopérer clergé paroissial, aumôniers et laïcs, religieuses et enseignants, bref toutes les forces vives de l'Eglise. L'A. C. O. garde sa fonction : elle a la responsabilité de ce monde ouvrier ; l'Eglise la lui reconnaît et nous devons être ses coopérateurs très attentifs, lui apportant les richesses de notre doctrine et de notre sacerdoce, mais l'aidant dans son travail propre sans nous substituer à elle. Nous devons nous exercer à ce service important mais effacé, si nous voulons que notre action soit tout à fait dans l'esprit de l'Eglise et qu'elle devienne très féconde.

Un modèle : l'abbé Noddings

Pour vous dire tout le prix que j'attache à ce travail, je ne puis mieux faire que d'évoquer la mémoire de l'abbé Noddings. Vous savez le grand sacrifice que le diocèse a fait en le donnant à l'Afrique. Je l'ai donné précisément pour cette raison : poussée par l'esprit missionnaire, l'Eglise va aux plus pauvres sans doute et vers les contrées géographiquement les plus éloignées, mais aussi vers ces peuples tout jeunes qui arrivent à la maturité avec une rapidité parfois déconcertante ; je l'ai donné parce que j'ai senti qu'il leur fallait un prêtre qui soit un éducateur, bien au fait de l'Action catholique, qui puisse aider ces jeunes noirs, à être non seulement des baptisés pratiquants, mais des militants capables de prendre leurs responsabilités et d'apporter dans leurs milieux de vie et de travail, dans leurs activités politiques et au service de leur Etat naissant, toutes les ressources de lumière, de force, d'équilibre que le christianisme peut leur donner.

Le bon Dieu l'a pris parce qu'il a sans doute jugé qu'il avait bien travaillé. Mais l'œuvre demeure. Et si j'évoque le souvenir de l'abbé Noddings, c'est non seulement parce que je sais qu'il vous est cher, mais parce qu'il doit être pour tout le clergé, pour nous tous, un modèle de zèle et de dévouement jusqu'à la mort, un modèle de méthode et d'esprit. Il a réussi, non pas parce qu'il a transporté en Afrique des idées toutes faites, mais parce que, pénétré de ce que devait être l'Action catholique, il a su écouter et regarder, prendre les petites préoccupations de ce milieu entièrement neuf pour lui, pour en faire surgir les valeurs et les leçons pratiques, pour faire découvrir à ses interlocuteurs que, si petits et si faibles fussent-ils, ils étaient capables d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs camarades et compagnes. C'est par la fidélité à cet esprit que son ministère a été fécond et que son rayonnement s'est rapidement étendu à toute l'Afrique. Je souhaite qu'il soit un modèle adopté et suivi par chacun de nous ; un tel emploi de la vie sacerdotale au service du laïcat et en vue de l'évangélisation de tous les milieux de vie, correspond tout à fait à la volonté de l'Eglise.

***

On a dit tout à l'heure qu'il existe un lien profond entre l'évêque et ses prêtres ; c'est vrai et je voudrais que dans votre travail missionnaire coordonné à celui du laïcat, vous vous sentiez très unis de pensée, d'intention et d'action avec votre évêque. Je compte sur vous tous, car c'est notre affaire à tous. Pour moi, je l'assume par vous et avec vous.

Nous avons parfois l'impression que la tâche est immense et que vu notre petit nombre, nous n'arriverons pas à la réaliser : c'est une erreur ; il suffit de la commencer conformément à la volonté de l'Eglise et elle se réalisera. Et si nous persévérons, nous aurons la joie de voir peu à peu la montagne d'incompréhensions réciproques qui a séparé le monde ouvrier de l'Eglise, se résoudre et disparaître, et le monde ouvrier prendre dans l'Eglise la place de fils à laquelle il a droit : c'est mon souhait le plus cher.

L'urgence de militants d'Action catholique en Afrique

Article de S. Exc. Mgr Pignedoli, délégué apostolique de Centre-Afrique occidentale (1) :

Des amis, dirigeants de l'Action catholique, m'ont demandé d'écrire quelques mots à l'occasion de la journée du 5 février. Cette journée, je la passerai moi-même auprès de notre cardinal archevêque et de ses auxiliaires, ainsi que des chers dirigeants et membres de l'Action catholique ambrosienne.

J'ai toujours cru à la validité de l'Action catholique. Non à sa perfection (aucune institution humaine ne peut y prétendre), mais à ce qu'elle a d'irremplaçable, pour reprendre le mot d'un très grand Pape. Faire de l'Action catholique veut dire être de ces chrétiens qui, sans croire être plus parfaits que les autres, s'occupent des autres. Ils s'en occupent avec confiance, avec humilité, avec simplicité, sachant que la profession de la foi n'est pas seulement une affaire personnelle, mais un service de communauté.

L'Eglise a toujours eu besoin de ce magnifique genre de chrétiens, même si elle n'en fait pas un motif de discrimination ou de préférence. En définissant et en dirigeant l'Action catholique, la hiérarchie n'a jamais entendu séparer les fidèles : d'un côté les faibles, et de l'autre côté les généreux. Il existe des chrétiens de vie exemplaire qui ne se sentent pas disposés à travailler dans nos associations ; nous n'avons aucun droit de les condamner comme s'ils étaient des chrétiens mineurs. C'est pourtant un fait que l'Eglise ne peut se passer d'avoir à côté de ses prêtres et sous la conduite de ses évêques un certain nombre de fidèles décidés à se dévouer dans les diverses activités de l'apostolat. Pour ces fidèles, elle garde une reconnaissance plus maternelle et affectueuse.

Ce besoin de « catholiques militants » est de tout temps, et chaque époque peut avoir ses formes propres d'Action catholique. Quand le temps évolue plus rapidement et découvre avec une plus grande évidence les responsabilités des chrétiens devant les problèmes de la vie, de l'école, de la moralité, de la famille, de la justice sociale, alors le besoin de l'Action catholique, qui, dans des périodes de tranquillité s'assoupit, retrouve une nouvelle jeunesse et se fait urgent et dynamique.

C'est cette expérience que j'ai commencé à vivre au contact de ces jeunes communautés catholiques. Au Tchad, au Cameroun, au Congo ex-français, ici en Nigeria, les premiers contacts avec les évêques, les prêtres et les catholiques militants me redisent la même leçon : il ne suffit plus du travail pastoral de masse, baptiser, enseigner le catéchisme, faire l'éducation liturgique, fonder des écoles, assister ceux qui sont dans le besoin. Il faut encore obtenir et le plus rapidement possible que (là où ils n'existent pas), des petits groupes de fidèles, étudiants, ouvriers commerçants, se forment et se consacrent à l'apostolat. Nous avons ici (ce sont toujours les Africains qui me le disent) un des exemples les plus impressionnants et les plus dignes d'attention : la diffusion de l'Islam en Afrique noire s'est faite en grande partie par les commerçants musulmans qui vont de ville en ville pour leur commerce.

Cette nécessité de catholiques militants est une vieille et triste histoire ; je l'ai entendue répéter d'innombrables fois, presque dans les mêmes termes, dans nos rencontres diocésaines. Que l'on bâille en l'entendant peut-être pour la cinquantième fois, rien de plus naturel. Ici, l'urgence qu'il y a à apporter une réponse et une collaboration à un monde au début de sa course ne donnerait ni la possibilité d'attendre ni le courage de bâiller. Ces nouvelles sociétés ou Etats africains non seulement acceptent la collaboration des chrétiens, mais souvent la réclament. Et si la communauté chrétienne locale, tout en ayant travaillé dans un esprit de sacrifice et de générosité, à augmenter le nombre des fidèles, ne s'occupait pas suffisamment de former des chrétiens militants, elle manquerait à un de ses devoirs les plus urgents.

Il est donc nécessaire de continuer à former des catholiques militants, sans attendre que l'histoire exige leur présence. Et on ne doit pas avoir peur de ce mot de « militants ». Il ne signifie pas que l'Eglise aspire à un pouvoir. Ceux qui vivent au cœur de l'Eglise savent bien que, par son divin mandat, elle n'a aucune velléité de dominer le monde, mais elle veut seulement l'aimer et le sauver.

Si, ensuite, on voulait dire un mot des qualités que doivent avoir les catholiques militants de notre temps, je n'hésiterais pas à en mettre deux en avant : l'esprit de jeunesse et l'esprit de sympathie pour le monde dans lequel nous travaillons. Nous avons besoin d'être jeunes, surtout aujourd'hui ; d'être prêts à des choix généreux, voire même risqués. Le moment historique que nous vivons n'a que faire d'un catholicisme confortable. Et si nous n'avons pas au moins la même assurance dans nos principes et la même décision dans nos œuvres que celle qu'a un commerçant dans ses affaires et un matérialiste dans la diffusion de ses idées, nous devons reconnaître que nous avons passé l'âge et que nous sommes hors service. Grâce à Dieu, aujourd'hui, il y a de plus en plus de jeunes en âge qui montrent qu'ils sont également jeunes en dévouement. Suivons-les !

Il faut de plus que nous regardions avec sympathie ce monde où la divine Providence nous a placés pour travailler. Il peut se faire que celui-ci nous regarde avec défiance et hostilité ; nous, en tout cas, nous devons le regarder avec sympathie. J'apprends des leçons de ces catholiques africains : minorité, faible parfois, au milieu d'une majorité de non catholiques, souvent païenne.

On pourrait penser qu'ils ont la tentation de se replier sur eux-mêmes, ou de sortir du monde où ils se trouvent. C'est une tentation que nous éprouvons toujours, nous aussi, en face d'un monde que nous ne connaissons pas encore. Eh bien, non : ils obéissent à la parole du Rédempteur, qu'on ne doit pas être du monde, mais qu'on ne doit pas sortir du monde. Ils restent à leur poste et regardent la masse avec la force de l'humilité et de la patience, comme en attendant que se fasse l'unité. L'Action catholique est faite pour vivre dans le monde. Et pour pouvoir y vivre, elle ne doit pas être de mauvaise humeur, de caractère difficile et pénible. Elle doit se faire aimable et agréable, comme en général sont aimables et agréables ses membres les plus jeunes, spécialement les enfants, c'est-à-dire qu'elle doit manifester de la bonté, de l'humilité, avoir un abord patient, de la compréhension, avec la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Chose qui, du reste, à Milan, se fait dans une large mesure. J'en garde un souvenir exemplaire qui est toujours pour moi un encouragement. Et j'en suis très reconnaissant à tous les dirigeants et à tous les membres. Que Dieu les bénisse !

SERGIO PIGNEDOLI,
délégué apostolique de Centre-Afrique occidentale.

---

(1) Traduction de la *D. C.*, d'après *L'Italia* (Milan) du 1er février 1961.

S. Em. le cardinal Kœnig parle du Concile

S. Em. le cardinal Koenig, archevêque de Vienne, membre de la Commission centrale préparatoire du Concile, a fait l'exposé suivant devant des journalistes catholiques réunis à Vienne, le 30 janvier dernier, à l'occasion de la fête de saint François de Sales (1) :

Je dois remercier de tout cœur la communauté de travail des journalistes catholiques (2) de m'avoir invité à l'occasion de la fête d'aujourd'hui et de m'avoir fourni l'occasion de parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur, en tant qu'évêque placé à proximité immédiate d'un moderne *limes* (3), et en tant que membre du Sacré-Collège, un sujet que je voudrais vous voir aussi prendre à cœur, vous, journalistes. Je veux parler du prochain IIe Concile du Vatican et de son importance, même indépendamment de ce qui en résultera.

Permettez-moi, en raison de l'importance de cet événement qui se prépare, de vous dire quelques mots : 1° De l'intérêt mondial qu'il suscite ; 2° De l'état des travaux préparatoires ; 3° Des questions qui se posent aujourd'hui à un Concile ; 4° Des éventuelles lacunes de la préparation ; 5° Des résultats que l'on en attend.

1° L'intérêt que suscite le Concile dans le monde entier

Il est vrai que l'intérêt pour le Concile semble avoir diminué et que, en conséquence, il est devenu plus difficile de donner des informations à son sujet. Il y a à cela plusieurs raisons.

1. Le vif intérêt et l'émotion suscités par la première annonce du Concile ne pouvaient pas durer toujours.

2. Ce qu'en attend le public dans le monde entier ne coïncide pas pleinement avec la façon de voir du Pape, telle qu'elle se manifeste de plus en plus. Le public pensait que le but premier et immédiat du prochain IIe Concile du Vatican serait l'union de la chrétienté. Le Pape, au contraire, parle d'étapes et de degrés qui ne peuvent pas être franchis en une seule fois par un seul Concile. L'Eglise doit d'abord se recueillir en elle-même, se renouveler intérieurement, écarter les obstacles humains, afin de pouvoir ensuite parler plus facilement et plus substantiellement avec les frères séparés.

3. Cependant, cette diminution d'intérêt n'est pas générale. On est étonné de voir que cette diminution est plus sensible dans l'Eglise catholique qu'en dehors d'elle. Peut-être cela vient-il de ce que beaucoup de catholiques n'ont encore pas bien saisi toute la portée de ce rassemblement de l'Eglise.

4. Par contre, on peut dire que les orthodoxes suivent le développement de cette question dans un esprit amicalement critique et sur une vaste échelle, de sorte que, matériellement parlant, la plupart lui portent un intérêt qui dépasse celui des catholiques. Les anglicans et les protestants se montrent plus réservés, bien que les discussions qui ont eu lieu aient suscité de profonds remous et aient retenu l'intérêt. La visite à Rome de l'archevêque anglican de Canterbury, qui vient d'annoncer sa retraite, a fait une grosse sensation, bien au-delà des cercles anglicans, et elle a de nouveau très fortement attiré l'attention sur le Concile.

Quant aux grandes religions universelles non chrétiennes, elles n'ont jusqu'ici pratiquement manifesté aucun intérêt.

2° L'état des travaux préparatoires

La préparation du Concile est déjà bien en route : dix Commissions et deux Secrétariats, comprenant environ sept cents membres et consulteurs provenant du monde entier, sont au travail depuis la fin de l'an dernier, chacun menant la tâche qui lui a été confiée. Pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise, un secrétariat spécial a été créé pour l'union des chrétiens. On peut dès maintenant dire que ce Concile diffère des précédents par la façon dont il est préparé et convoqué. Il est aussi important de dire que ces organismes préparatoires sont absolument indépendants et distincts des congrégations vaticanes. Je sais, de source personnelle, que de nombreux spécialistes travaillent dans les Commissions préparatoires presque uniquement pour le Concile. Le Pape leur insuffle beaucoup d'optimisme et d'ardeur.

Un envoyé spécial à Rome des *Informations catholiques internationales* (1961, p. 7) parle d'un « enthousiasme communicatif », d'une atmosphère cordiale de confiance et de sincérité. On pourrait tout dire et parler de tout.

Il y a une très grande différence avec la préparation du premier Concile du Vatican, de 1868 à 1870. Son annonce suscita une profonde émotion, comme rarement on en avait vu dans l'histoire. D'un côté, il y avait de la joie et de l'espoir, et de l'autre côté on manifestait du déplaisir, de la crainte, de la suspicion et de la colère. Très peu restaient indifférents. Même à l'intérieur de l'Eglise catholique, il y avait de profondes contradictions et, en peu de temps, des écrits innombrables furent alors publiés sur le Concile.

Aujourd'hui, la situation est tout autre : les catholiques sont unanimement pour le Concile, les gouvernements restent absolument neutres. Les oppositions sont à peine perceptibles. En face des grandes religions universelles qui se sont mises en mouvement, en face d'un monde qui tend à l'unité, les divisions des chrétiens sont maintenant plus que jamais ressenties comme un grave scandale, ainsi que nous l'a montré le professeur Ohm, dans son ouvrage *Critiques de l'Asie à la chrétienté de l'Occident*. La provocation que constitue le communisme pour toute la chrétienté, le front opposé par tous les chrétiens à l'ennemi commun, le danger de désagrégation par les sectes, font aspirer plus fortement à l'unité chrétienne qui

---

(1) Traduction (d'après le texte original allemand), sous-titres et notes de *la D. C.*

(2) En allemand : *Arbeitsgemeinschaft katholischer Journalisten.*

(3) Le « Rideau de fer ».

a été perdue et font mettre une grande espérance dans le prochain Concile.

3° Les questions qui se posent au Concile

Quelles sont les questions qui se posent au IIe Concile du Vatican ?

H. Küng, un théologien suisse, auteur d'un livre remarquable sur le Concile et le retour à l'unité, qui, après avoir été formé à la Grégorienne, à Rome, occupe depuis trente-deux ans une chaire à la faculté de théologie de Tübingen, a dit : « Le Concile sera, soit l'accomplissement d'une grande espérance, soit une grande désillusion. » Qu'il soit une grande désillusion, je ne peux ni ne veux le croire. Même si la célébration du Concile ne pouvait pas avoir lieu, les nombreuses discussions, rencontres, réunions, publications que son annonce a suscitées ou stimulées seraient déjà à elles seules un grand succès.

Il est toujours difficile de répondre pleinement à de grands espoirs. Le Concile ne pourra pas les combler tous, et surtout il ne peut pas les combler en une fois. Mais la façon dont il est préparé, et particulièrement l'aimable personnalité de Jean XXIII, son esprit d'initiative, sont autant de signes indiquant que la célébration du Concile ne sera pas un point d'arrivée, mais le premier pas d'un nouvel et ample développement vers le but tant désiré de la collaboration des chrétiens et de la recherche de l'unité.

Il ne fait pas de doute qu'il concerne au plus haut point tant l'Eglise catholique que les frères séparés qui portent le nom du Christ. Ce n'est pas tant du prestige, de l'autorité mondiale de l'Eglise qu'il s'agit, mais de choses qui doivent intéresser non seulement les chrétiens fidèles, mais aussi les incroyants, tout le monde.

Dans un monde dont un rideau de fer symbolise les déchirements et les divisions, toutes les forces — d'où qu'elles viennent — qui sont capables de surmonter et de réconcilier les antagonismes raciaux, politiques, nationaux sont une bénédiction. Le IIe Concile du Vatican montrera aussi que dans l'Eglise catholique, dans toute la chrétienté sommeillent des forces, auxquelles on prête trop peu d'attention, qui sont capables de résoudre des tensions et des conflits auxquels aucun philosophe, aucun technicien, aucun sociologue ne peut apporter de solution. Le Congrès eucharistique international de Munich en était un bon exemple.

La foi au Seigneur Jésus, et l'union avec son Eglise, est une force spirituelle qui fonde la paix entre les peuples, garantit la liberté et la dignité des hommes. Tout cela n'est pas inscrit au programme du Concile, mais sera et doit être manifesté d'une façon impressionnante par le Concile.

4° Y a-t-il des lacunes dans la préparation ?

Une dernière question : au stade actuel de la préparation, y a-t-il des lacunes qui, ensuite, pèseront sur le Concile et entraveront sa marche ?

C'est là une chose qui préoccupe vivement nombre de catholiques. Jusqu'à maintenant, tout est encore ouvert, tout est encore possible. Mais il pourrait y avoir des forces, des influences pourraient se manifester qui tendraient à infléchir le cours des choses selon des désirs trop étroitement humains. Peut-être certaines Commissions, par leurs méthodes de travail et leur organisation, pourraient-elles rétrécir et influencer l'orientation et les méthodes de travail du Concile. Ce n'est que plus tard qu'on pourra s'apercevoir qu'il en a été ainsi. Beaucoup se soucient d'éviter que de telles influences ne jouent.

Je voudrais encore exprimer le souhait que les laïcs, et particulièrement les grandes organisations internationales catholiques, participent officiellement à la préparation, car aujourd'hui ils représentent le bras séculier de l'Eglise. C'est pourquoi j'estime opportun qu'ils soient représentés dans la préparation d'une façon officielle encore à préciser.

5° Quels résultats peut-on en attendre ?

En se basant sur les propositions qui ont été faites par les évêques et tous les autres qui ont été interrogés, on pourrait attendre des résultats sur les points suivants :

1. La mise en valeur de la fonction épiscopale, sans vouloir par là restreindre les droits de la fonction du successeur de Pierre, est un vœu exprimé de tous côtés, car le Christ a donné à l'Eglise une constitution qui repose sur Pierre et les apôtres. Ainsi, les travaux et plans interdiocésains, de même que les conférences épiscopales nationales, auraient une importance plus grande que précédemment. Rome elle-même a poussé à la constitution d'une conférence épiscopale à l'échelle continentale en Amérique latine. Cela entraînerait une plus grande insistance sur le principe de subsidiarité dans l'Eglise, c'est-à-dire que la centralisation ne serait pas accrue, mais qu'on insisterait sur la décentralisation.

2. Il devrait en découler une plus grande libéralité, en ce qui concerne la liturgie et la langue employée.

3. Une réforme du droit canon, de l'Index et de la pratique pénitentielle.

4. Une intensification de la pastorale par une vaste répartition planifiée du clergé.

5. Une élaboration plus poussée du droit des laïcs.

Ce n'est que par une réforme de l'Eglise correspondant à ce que l'on peut attendre aujourd'hui que, dans la pensée du Pape, le premier pas sera franchi permettant d'entamer des conversations meilleures et plus substantielles avec nos frères séparés.

L'Eglise romaine est actuellement dans une période florissante sur le plan liturgique et théologique, comme nous l'a confirmé le théologien orthodoxe Georges Florowsky (*Una Sancta,* XIV, 1959, p. 173). Mais ce nouveau mouvement, symptôme et gage d'activité vivante et créatrice, est encore loin de s'étendre à toute l'Eglise et il n'a encore pas pénétré dans tous les milieux. La préparation du Concile, selon le vœu des orthodoxes, doit être dégagée des passions théologiques et des partis, ce qui, malheureusement, ne peut pas être dit de la préparation du premier Concile du Vatican. Il est à souhaiter que les travaux préparatoires du Concile soient portés au niveau de la pensée théologique actuelle dans l'Eglise romaine. Il faudrait insérer dans les

travaux préparatoires, d'une façon prudente et avisée, la multiformité et tout le dynamisme de cette pensée, ainsi que les expériences spirituelles, même ce qui existe en dehors de l'Eglise romaine.

Le Concile est l'affaire de toute l'Eglise

Les résultats du Concile sont en définitive entre les mains de Dieu. Mais le catholique sait que la confiance en Dieu ne le dispense pas d'agir lui-même et d'apporter sa propre collaboration. Les buts du Concile vont être établis maintenant, pendant le temps de la préparation ; c'est pourquoi, ce qui se fait ou ne se fait pas maintenant est si important.

Extérieurement, le Concile apparaît comme l'affaire du Pape et des évêques : en réalité, c'est l'affaire de toute l'Eglise catholique, c'est-à-dire de tous les fidèles. C'est de vous, journalistes catholiques, qu'il dépend en bonne partie qu'il en soit ainsi et que les fidèles, les chrétiens, même ceux qui ne lisent aucune revue de théologie, en prennent conscience. Je pense précisément à ce sujet aux journalistes qui n'écrivent pas dans la presse catholique, la presse de l'Eglise. Journaliste catholique, on l'est partout, quel que soit le journal auquel on collabore, quelle que soit la rubrique qui vous est confiée ; c'est le rôle des journalistes catholiques d'être la conscience publique des catholiques et aussi de leur rappeler leurs devoirs de conscience.

Si vous avez quelque chose à dire sur le Concile, n'attendez pas l'évêque, ni les informations venant de Rome ; avertissez, lorsque vous croirez devoir avertir ; allez de l'avant, lorsque vous croirez devoir aller de l'avant ; informez, chaque fois que se présente une occasion d'informer le monde et les catholiques sur le Concile. Si vous faites vôtre la cause du Concile, alors le Concile deviendra l'affaire de l'Eglise et de tous les chrétiens. Parlez aussi de tout ce que le public et les fidèles attendent du Concile. Ce qui n'était d'abord qu'une espérance ne s'achèvera alors pas en déception, mais en un grand accomplissement.

La préparation du Concile

Interview de S. Em. le cardinal Bea

A l'occasion d'une conférence qu'il a faite à Lugano, le 10 *mars dernier, S. Em. le cardinal Bea a accordé l'interview suivante à M. Giuseppe Bissossa du* Giornale del Popolo, *quotidien de la Suisse italienne publié à Lugano* (1) :

Le travail du secretariat pour l'union des chretiens

Q. — *La création du Secrétariat présidé par Votre Eminence a suscité une très vive satisfaction non seulement chez les catholiques, mais aussi — comme nous pouvons le constater en Suisse, pays à majorité non catholique — chez les frères séparés. Les premiers comme les seconds aimeraient vivement savoir comment travaille ce Secrétariat. Votre Eminence voudrait-elle nous donner quelques informations à ce sujet ?*

R. — Notre Secrétariat, créé par le Saint-Père en même temps que les autres commissions préparatoires du Concile, a partout été accueilli, peut-on dire, même par les non catholiques, avec un grand enthousiasme. Dernièrement, lors de sa réunion en Ecosse, le Comité central du Conseil œcuménique des Eglises a salué sa création (2) et a exprimé l'espoir qu'il serait désormais possible d'établir un contact avec l'Eglise catholique, de lui faire connaître ses désirs et expectatives, spécialement en ce qui concerne la liberté de religion, etc., en les présentant au Secrétariat, et, ensuite, par son intermédiaire, au Concile, et qu'il serait aussi possible de recevoir du Secrétariat des informations authentiques sur le Concile lui-même et sur son déroulement. Le Secrétariat a reçu de nombreuses lettres et propositions, on lui a fait part de nombreuses opinions ; toutes ont été accueillies avec beaucoup de charité et une grande attention. Nous les avons distribuées entre les neuf sections. Chaque section discute une des questions, et, tous les trois mois environ ont lieu des réunions plénières auxquelles participent, avec les membres du Secrétariat, tous les consulteurs ; c'est ainsi que prennent forme les avis qui seront ensuite discutés, soit directement par la Commission centrale, soit par les autres Commissions intéressées aux mêmes questions. Enfin, après avoir tout examiné et discuté, la Commission centrale proposera au Concile ce qu'elle retiendra comme devant être proposé.

Avec un geste large, comme pour embrasser le monde entier, Son Eminence insiste sur le caractère fondamentalement international du Secrétariat, dont les membres proviennent de divers pays européens (pour la Suisse, S. Exc. Mgr Charrière et le professeur Faino, du séminaire de Coire) ; d'Amérique du Nord, d'Afrique du Sud et de l'Inde. « Nous avons ainsi devant nous — *a-t-il dit* — la situation des frères séparés dans le monde entier. »

Le délégué anglican auprès du secrétariat

Q. — *L'annonce qu'un pasteur anglican serait accrédité auprès du Secrétariat pour l'union des chrétiens a produit une excellente impression dans les milieux animés d'un esprit œcuménique. Votre Eminence peut-elle nous dire quels développements aura cet acte ? Quelle sera la fonction du dignitaire anglican qui a été choisi ? Votre Eminence pense-t-elle que d'autres confessions protestantes ou d'autres Eglises séparées enverront des délégués auprès du Secrétariat ?*

R. — La nomination d'un représentant spécial de l'Eglise anglicane (3) a été, nous pouvons bien le dire une surprise également pour nous. Cela est évidemment le résultat des contacts qui ont été pris avec le primat de l'Eglise anglicane, l'archevêque Fisher, lequel, en homme pratique qu'il est, a cherché tout de suite comment rendre stable ce contact entre les anglicans et les catholiques romains. Le délégué anglican est un homme qui connait très bien Rome où il a fait une partie de ses études ; il parle italien ; il est donc parfaitement à même de maintenir les contacts entre le Secrétariat et l'Eglise anglicane. Celle-ci a donc

(1) Traduction (d'après le texte italien publié par le *Giornale del Popolo* du 11 mars 1961), sous-titres et notes de *la D. C.*

(2) Cf. *D. C.*, n° 1344 du 15 janvier 1961, col. 109.

(3) Le chanoine Bernard Clinton Pawley, trésorier de la cathédrale d'Ely. Il doit commencer ses fonctions peu après Pâques.

un canal par lequel elle peut transmettre au Secrétariat toutes ses demandes et propositions sans avoir besoin d'aucun autre intermédiaire, presque officiellement. Le Secrétariat peut être sûr que ce que propose le délégué est vraiment l'opinion de son épiscopat, et c'est là un grand avantage. D'autre part, au Secrétariat, nous pouvons donner directement à celui-ci des informations qu'il transmettra à l'épiscopat anglican ; nous sommes ainsi sûrs qu'il n'y aura pas de malentendus ou de déformations du fait de la chaîne des intermédiaires.

D'autres feront-ils comme les anglicans ? Nous verrons. Il est probable que la façon de procéder de l'Eglise anglicane sera un modèle et un encouragement aussi pour les autres. Il serait certainement souhaitable que chaque groupe important ait quelque contact, plus ou moins officiel, pour ne pas avoir à recourir à des intermédiaires qui pourraient être moins sûrs.

Les observateurs des Eglises séparées

Q. — *Au cas où d'autres Eglises séparées demanderaient à participer au Concile, s'agissant d'Eglises où le schisme est l'élément nettement dominant par rapport à l'hérésie, comme c'est le cas des orthodoxes, des coptes, des arméniens séparés de l'Eglise catholique, de telles demandes seraient-elles rejetées ou pourraient-elles êtres acceptées par principe ? Au cas où elles devraient être rejetées, ces Eglises pourraient-elles envoyer des observateurs au Concile œcuménique ?*

R. — Jusqu'à maintenant ont été appelés au Concile, et y seront appelés dans l'avenir, seulement ceux qui y ont droit en vertu du Droit canonique, c'est-à-dire les cardinaux, les évêques ordinaires, peut-être aussi les évêques titulaires qui n'ont pas de juridiction propre, et aussi quelques autres représentants qui sont désignés par le Code de droit canon. Quant aux autres, spécialement les Orientaux, cela ne change rien qu'ils soient hérétiques, comme les anciennes Eglises orientales, ou schismatiques, comme l'Eglise « orthodoxe », parce qu'au Concile ils n'auront pas accès aux consultations et aux votes, ceux-ci se faisant conformément au droit canon. Mais ils peuvent envoyer des observateurs, comme il a été déjà demandé de divers côtés au Secrétariat, par les protestants par exemple. La question des observateurs n'est encore pas décidée. Dans une interview qu'il a donnée en 1959, S. Em. le cardinal Tardini a dit que le problème serait étudié et résolu avec bienveillance (4).

Les observateurs auront naturellement une bien meilleure place que les journalistes. Les journalistes pourront suivre le Concile pour ainsi dire de l'extérieur, mais les observateurs auront probablement accès aux autres organismes où ils pourront avoir des informations directes. C'est ainsi que les Eglises orientales et occidentales pourront être représentées au Concile.

La participation des laics au Concile

Q. — *Dans le passé, des laïcs ont participé, sans voix délibérative, à de nombreux Conciles. Votre Eminence pense-t-elle qu'une telle participation, avec un caractère exclusivement consultatif, puisse exister également au II° Concile du Vatican, et comment ?*

R. — Il est vrai que les laïcs étaient représentés, et même « très » représentés dans les premiers

(4) Cf. *D. C.*, n° 1317 du 6 décembre 1959, col, 1491.

Conciles. Les Conciles étaient souvent convoqués par l'empereur et les laïcs y avaient accès. Mais ensuite les choses ont changé.

Au Concile de Trente, les protestants avaient également été convoqués, et s'ils y étaient venus, des laïcs y seraient également entrés. Les laïcs catholiques n'y étaient pas représentés, pas plus qu'au premier Concile du Vatican. Selon le droit canonique, les laïcs n'ont pas le droit de participer au Concile ni avec voix délibérative ni avec voix consultative. Mais, évidemment, la collaboration des laïcs n'est pas exclue, et elle se réalise déjà par le moyen du Secrétariat. Les laïcs, hommes et femmes, lui font part de leurs désirs, de leurs vœux, de leurs pensées, aussi de leurs critiques. On prend note de tout et ensuite on en délibère. Il en est de même dans les autres Commissions. Il y a d'ailleurs une Commission spéciale pour les laïcs présidée par S. Em. le cardinal Cento ; elle étudie spécialement la question de la place des laïcs dans l'Eglise. Il est certain que cette Commission recevra beaucoup de propositions et de vœux, également de la part de laïcs. C'est ainsi que les laïcs peuvent aussi participer à la préparation du Concile, non pas seulement d'une façon formelle, mais aussi d'une façon effective.

Si le patriarche de Moscou demandait a envoyer un observateur...

Q. — *Si le patriarche Alexis, de Moscou, demandait à envoyer un observateur au Concile, quelle réponse recevrait-il, compte tenu de la possibilité d'exploiter une telle présence pour la propagande politique ?*

R. — Nous lui répondrions : oui.

L'unité des chrétiens

Déclarations de S. Em. le cardinal Bea

S. Em. le cardinal Bea, président du Secrétariat pour l'union des chrétiens, a répondu en ces termes à des questions qui lui ont été posées par la revue italienne Rocca, *publiée à Assise par le Mouvement* Pro civitate christiana (1) :

Le climat nouveau

— *Quels ont été, Eminence, les éléments qui, jusqu'ici, ont le plus contribué à créer le « climat nouveau » pour le dialogue avec les frères séparés ?*

— Pour suivre un ordre chronologique, il y a en premier lieu l'expérience des missionnaires. Ceux-ci ont pu constater, toucher pour ainsi dire du doigt, quelle désastreuse impression faisait sur les païens la triste division des chrétiens en tant de confessions. Elle contredit en quelque sorte le message de charité, de concorde et de paix que l'on veut apporter au monde païen, en même temps qu'elle lui enlève son cachet d'authenticité.

Il y a eu ensuite les études plus approfondies de la sainte Ecriture qui ont mis en doute les bases scripturaires de maintes doctrines considérées jusqu'à présent par les protestants comme indiscutables. On est arrivé ainsi aux conversations

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *Rocca* du 15 février 1961. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

entre théologiens de différentes confessions. Ces entretiens ne constituaient pas des discussions publiques, mais des échanges de vues privés sur les problèmes les plus fondamentaux ; ils étaient par conséquent beaucoup plus aptes à ouvrir des horizons nouveaux aux participants, à leur faire comprendre plus profondément les points les plus controversés et à trouver des points de contact et de rapprochement possible.

Il y a eu enfin la collaboration de membres de diverses confessions dans des domaines qui ne regardent pas directement la foi, comme, par exemple, les activités sociales, politiques ou d'assistance.

LES RENCONTRES INTERCONFESSIONNELLES DE THÉOLOGIENS

— *Votre Eminence croit-elle que la visite du Dr Fisher sera suivie d'autres rencontres « à une échelle moins élevée », mais tout aussi fructueuses ?*

— On ne peut le prévoir. Dans la préparation de ces rencontres, il est bon d'agir avec la plus grande discrétion possible. Elles réussiront d'autant mieux qu'elles auront été préparées avec plus de discrétion.

Il y a, par contre, et il continue d'y avoir les rencontres déjà mentionnées entre théologiens des différentes confessions qui, sans avoir de résultats spectaculaires, sont pourtant à la longue très fructueuses, car elles favorisent un changement de mentalité chez ceux qui, en quelque sorte, surtout parmi les protestants, forment dans les Université les futurs pasteurs et, partant, le milieu dirigeant. L'importance de ces conversations résulte aussi du fait que le Comité central du Conseil œcuménique de Genève, lors de sa réunion en août dernier, a exprimé explicitement le désir qu'elles fussent continuées (2).

LE DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE

— *Les protestants et les orientaux déclarent dans leurs écrits que, au fond, le seul et véritable obstacle à l'union est le dogme de l'infaillibilité pontificale. Etant donné que c'est désormais un « dogme », quelle force pourra pousser nos frères à surmonter cette difficulté ?*

— Il n'est pas tout à fait exact que le dogme de l'infaillibité pontificale soit le seul véritable obstacle à l'union. Pour le monde protestant, tout au moins, il y a bien d'autres dogmes qui présentent leurs difficultés. Cette assertion a cependant ceci de vrai qu'elle dévoile la difficulté fondamentale, c'est-à-dire la conception de l'Eglise et de son autorité. Cette conception, en effet, est à la base de toutes les divisions. Le dogme de l'infaillibilité n'est que le dernier stade, très accentué si l'on veut, du développement de la doctrine sur l'Eglise et sur son autorité. Cependant, ce développement a eu, entre autres effets, celui d'inviter très efficacement les frères séparés à réfléchir sur la façon dont Jésus-Christ a conçu et réalisé son Eglise. Or, cette question est particulièrement importante pour le monde protestant qui, trop longtemps, a cru que ce qui différenciait principalement sa foi de celle de l'Eglise catholique romaine c'était la doctrine de la justification au moyen de la seule foi, en esquivant le problème plus fondamental de l'Eglise et de sa constitution.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1344 du 15 janvier 1961, col. 111.

Pour surmonter cet obstacle de l'infaillibité, il faudra avant tout en donner une idée exacte, afin que l'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas de l'infaillibilité dans la vie personnelle du Pape, donc d'impeccabilité, non plus que dans chaque déclaration du Pape, mais seulement dans quelques cas bien déterminés, quand il enseigne solennellement, *ex cathedra*, comme on a coutume de dire. Il faudra donc surtout approfondir l'enseignement de la sainte Ecriture et des Pères sur l'Eglise et son autorité, sans négliger non plus ce que l'expérience du siècle dernier enseigne concernant l'importance de la primauté et de l'infaillibilité du magistère de l'Eglise dans un monde qui s'écroule enseveli sous les ruines de mille philosophies et idéologies.

L'INTÉRÊT CROISSANT POUR L'UNITÉ

— *Dans la préparation de la « Semaine de prière pour l'unité », n'a-t-on pas noté cette année un plus grand mouvement et une sensibilité plus profonde chez les catholiques et chez les frères chrétiens ?*

— Chez les catholiques, on a constaté une sensibilité plus intense, déjà du fait même que le Pape a assigné comme intention générale de l'Apostolat de la Prière, pour le mois de janvier, une intention qui regarde l'unité des chrétiens : écarter les obstacles qui s'opposent à cette union. Or, l'Apostolat de la Prière compte presque 40 millions de membres dans le monde entier, et il dispose d'une presse, les *Messagers du Sacré Cœur*, publiés en diverses langues et très répandus dans tous les pays. Le fait que cette intention ait été expliquée par le président du « Secrétariat pour l'union des chrétiens » lui-même, a certainement accru considérablement l'attention du monde catholique sur la grande cause de l'unité (3). Les fréquentes demandes qui sont faites à ce même président d'interviews télévisées sur ce passionnant problème prouvent, elles aussi, l'accroissement de l'intérêt qu'il suscite. L'une de ces interviews sera prochainement diffusée par la Télévision allemande. L'interview a déjà été projetée sur les écrans de la Télévision française le 22 janvier dernier (4), et sur les écrans italiens le dimanche 5 février.

Par ailleurs, cette année cet intérêt a été grandement favorisé aussi par le début de la préparation plus intense du Concile, car le Concile doit, suivant l'intention du Saint-Père, être comme une sorte de « douce invitation » adressée aux frères séparés, en vue de créer cette unité pour laquelle Jésus lui-même a prié ardemment, quelques heures avant sa mort. Le Saint-Père n'a pas hésité à inviter l'Eglise tout entière, clergé et laïcs, à participer à la préparation du Concile, par un « effort collectif harmonieux et énergique de sanctification » et il a ajouté : « Aucun élément ne pourra y contribuer autant que la sanctification recherchée et réalisée. Les prières, les vertus de chacun, l'esprit intérieur deviennent l'instrument d'un bien immense » (cf. *Osservatore Romano*, 14-15 novembre, p. 2) (5), et le Saint-Père lui-même a invité dans sa première encyclique — les frères séparés — à prier, eux aussi, pour l'unité (enc. *Ad Petri Cathedram : A. A. S.*, LI, 1959, p. 516) (6).

(3) *Ibid.*, col. 93.
(4) *D. C.*, n° 1345 du 5 février 1961, col. 193.
(5) *D. C.*, n° 1341 du 4 décembre 1960, col. 1476.
(6) *D. C.*, n° 1308 du 19 juillet 1959, col. 911.

La théologie de l'Église et le problème de l'unité

Réponses de Mgr Willebrands

Répondant à cette même enquête sur le Concile et l'unité des chrétiens organisée par la revue italienne Rocca, *Mgr Willebrands, qui seconde S. Em. le cardinal Bea au Secrétariat pour l'union des chrétiens en qualité de secrétaire, a déclaré* (1) :

La théologie de l'Eglise est à la base de la situation actuelle de la séparation des chrétiens et du problème de l'unité. Tous les chrétiens admettent et professent le symbole de Nicée : « *Credo... in unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam* », mais malheureusement, il n'y a pas un mot sur le sens duquel les chrétiens des diverses communautés soient d'accord ; de la même façon, on dit que nous sommes unis devant la Bible lorsqu'elle est fermée, mais si on l'ouvre, alors nous nous séparons. Nos divergences concernent le sens de l'unité, de la sainteté, de la catholicité, de l'apostolicité et aussi le sens du mot « Eglise ».

Les catholiques, lorsqu'ils parlent de l'Eglise, pensent avant tout à la sainteté parfaite de son chef, Notre-Seigneur Jésus-Christ, de l'Esprit qui anime le corps que nous formons avec lui, et des moyens de grâce dont nous vivons en elle et avec elle. Nous avons l'habitude de parler de l'Eglise comme d'une réalité sainte, exempte de péchés et d'erreurs. Nos frères orthodoxes ont la même façon de penser et partagent cette conception. Mais pour nos frères protestants, la chose est bien différente : ils voient dans l'Eglise avant tout la communauté des membres qui la composent et qu'ils savent — comme d'ailleurs nous le savons nous aussi — être des pécheurs ; c'est pourquoi ils considèrent comme un vrai scandale la « prétention » d'une Eglise à être sans erreurs et sans péchés.

Les catholiques reconnaissent la structure épiscopale sacramentelle comme une institution divine et la hiérarchie n'est pas pour eux une forme d'organisation ou d'institution humaine. Pour eux la hiérarchie fait partie du mystère du salut et elle est la condition de l'unité, la garantie de la catholicité, le signe de l'apostolicité de l'Eglise. En elle et avec elle le Seigneur est présent dans son Eglise comme prêtre, prophète et roi. La communion de tous les sièges épiscopaux avec le siège de Rome est le signe visible et efficace de l'unité de l'Eglise universelle. Il ne peut pas y avoir d'unité ecclésiale sans communion, et la communion de tous a pour fondement la communion avec l'évêque de Rome, souverain Pontife de l'Eglise universelle. Tout cela est compris dans notre foi lorsque nous disons : « *Credo in unam, sanctam* ».

Il est évident que pour un protestant qui rejette délibérément cette structure hiérarchique de l'Eglise, et qui ne voit dans son institution qu'un élément humain dans l'Eglise, le problème de l'unité se pose en des termes totalement différents. Le protestant n'aspire qu'à une communion purement spirituelle, un échange de vues et une collaboration fraternelle entre les diverses institutions ou communautés ecclésiales.

Certes, une collaboration dans le domaine social et dans les œuvres charitables me semble possible et souhaitable. Mais il sera également indispensable de rechercher et de promouvoir en même temps le dialogue théologique afin de faire comprendre aux protestants que nous sommes des croyants, des vrais disciples du Seigneur qui n'ont pas construit et qui ne maintiennent pas la position de l'Eglise catholique dans des buts de puissance ou de splendeur humaines, mais dans le but d'obéir à l'Evangile « *in obsequium fidei* », dans l'oblation de la foi. Toute collaboration, tout dialogue doit s'établir en vue de l'unité pour accomplir la volonté suprême du Seigneur : « que tous soient un afin que le monde croie ».

(1) *Rocca*, 15 janvier 1961. Traduction de *la D. C.*

Canterbury et Rome

Lettre pastorale du Dr Ramsey, archevêque anglican d'York (1).

Le Dr Ramsey, archevêque anglican d'York, qui, depuis le 19 janvier dernier, est désigné pour succéder au Dr Fisher, archevêque de Canterbury, « primat de toute l'Angleterre », a publié la lettre pastorale dont nous donnons ci-après la traduction. Les divergences de pensée restent profondes entre Canterbury et Rome, comme on s'en convaincra facilement à la lecture de cette lettre, mais le climat d'intense charité sur lequel il insiste dans les relations interconfessionnelles est l'élément positif nouveau qui a permis de saluer avec beaucoup d'espoir le futur archevêque de Canterbury.

Il a été possible, en 1960, à un archevêque de Canterbury de faire une visite de courtoisie au Pape. Cela aurait été impossible en 1900 et presque impossible en 1930. Pourquoi ce changement ?

Tendances actuelles de l'Eglise catholique

Quelqu'un qui observerait l'Eglise de Rome du dehors ne manquerait pas de remarquer certaines tendances qui sont apparues au cours de ces dernières années. La plus manifeste est peut-être la tendance *mariologique* dans le dogme et la dévotion. A côté d'elle, plusieurs forces semblent avoir été à l'œuvre. Il y a la tendance déductive dans la formulation dogmatique : le processus de déduction qui est congénital à la théologie latine conduit de la θεοτοκος, à l'Immaculée Conception, et de l'Immaculée Conception à l'Assomption. Et puis, il y a eu la profonde aspiration à un témoignage du surnaturel en face du matérialisme moderne, on a fait appel à des visions et des auditions de Notre-Dame, que ce soit à Fatima ou au Vatican, pour authentifier l'évidence d'un autre monde où Marie est une puissante médiatrice. Il y a eu aussi un esprit isolationiste, ultramontain, désireux de marquer d'une façon plus décisive que jamais le gouffre dogmatique qui sépare la Seule Vraie Eglise de toutes les autres. Toutes ces forces semblent avoir des rapports avec la montée de la mariologie au cours de ces dernières années.

(1) Traduction (d'après *The York Quarterly*, février 1961) et sous-titres de *la D. C.*

Mais il y a eu aussi d'autres tendances. Il y a la tendance *liturgique* qui se manifeste en beaucoup d'endroits dans l'Eglise catholique. Au lieu de ce qui apparaissait comme une concentration exclusive sur la consécration de l'hostie en tant que prélude à l'adoration et à la communion, on a de nouveau mis l'accent sur la liturgie, considérée comme un tout et sur la participation des fidèles à toute l'action liturgique, la liturgie étant dans son intégralité le développement du divin mystère. Il s'ensuit non seulement un changement dans les habitudes liturgiques, mais un plus grand intérêt pour l'Ecriture, puisque les textes liturgiques sont en grande partie tirés de l'Ecriture. D'où la tendance *biblique*. La théologie scholastique conserve sa suprématie, mais les études et les commentaires de la Bible et des Pères ont une plus grande place.

Il y a ensuite une tendance qui est difficile à décrire, mais que j'appellerais la tendance *chrétienté* : la conscience, qu'ont beaucoup de catholiques, non seulement de l'Eglise considérée comme arche de salut, mais de la civilisation chrétienne considérée comme un mode commun de vie et de culture s'opposant au déferlement des formes modernes du paganisme. Cette conscience ne semble pas impliquer de relâchement dans les convictions dogmatiques, mais une préoccupation religieuse pour les valeurs chrétiennes, laquelle se situe sur des plans différents du plan dogmatique et ecclésial, plans où les romains et non-romains se retrouvent dans leur commune préoccupation pour les mêmes problèmes et dans leur commun jugement critique sur la situation culturelle.

Enfin, il y a la tendance que, faute d'un mot meilleur, j'appellerais *spiritualité*. La spiritualité a longtemps été une belle caractéristique de la chrétienté latine ; mais, actuellement, on a pris spécialement conscience de ce que la vie de prière permet une unité des âmes sur un plan autre que celui des choses qui nous divisent. Cette conscience a inspiré la prière de milliers de personnes. Il y a spécialement l'unité dans la prière qui est le lot des âmes affamées, humbles et pénitentes, disant : *fiat voluntas tua*. C'est cette prière humblement soumise, attentive, qui a été le plus profondément une source de force pour l'unité.

La charité désenvenime les divisions

Il est impossible d'évaluer les effets de ces différentes tendances, mais il est possible de noter que c'est sur l'arrière-plan d'elles toutes que s'est située la visite d'un archevêque de Canterbury à un Pape et que celle-ci a suscité dans tous les pays une émotion contenue, une nostalgie d'unité et de charité, une libération d'inhibitions. Mais que prépare tout cela, spécialement pour les anglicans et les romains d'Angleterre ?

Il est possible d'être profondément divisé sur la question de savoir où est la vraie Eglise et la vraie foi, et cependant d'être déjà unis dans la charité qui provient de la venue du Christ dans le monde, et, dans cette charité, de faire face aux difficultés qui concernent le christianisme. C'est de cette charité qu'il s'agit, et elle peut désenvenimer les divisions actuelles et les souvenirs historiques. Sommes-nous disposés, en Angleterre, anglicans et romains, à faire passer cette charité dans les actes ?

La charité demande que l'on dise la vérité dans l'amour. Il est faux qu'une position dogmatique ou exclusive soit nécessairement dépourvue de charité ; on peut l'admettre et la soutenir avec humilité et charité. Il est également faux qu'une position libérale soit nécessairement charitable ; elle peut être soutenue avec mépris et incompréhension pour les autres opinions. Si quelqu'un me dit que seule l'Eglise catholique romaine est l'unique Eglise catholique du Christ, et que je suis en dehors d'elle, au mieux un laïc baptisé errant, *laïcus vagans extra Ecclesiam*, je ne suis pas d'accord, mais je respecte sa conscience. Parce que je respecte sa conscience, je sais que sa position aboutit inévitablement à des attitudes qui blessent et causent des frictions. De son côté, il y a toute la différence qui peut exister entre me rejeter de l'Eglise dans la haine et le mépris et faire la même chose dans une attitude de conscience et d'amour à mon égard. Ni chez l'un ni chez l'autre la charité ne fait de progrès lorsque l'on refuse que « les choses soient ce qu'elles sont et que leurs conséquences soient ce qu'elles doivent être ». La charité devrait nous permettre à l'un et à l'autre de parler de ces questions et de leurs causes dans l'amitié aussi bien que dans la franchise.

C'est lorsque la charité se relâche que les romains et les anglicans peuvent recourir à quelques-unes des tendances que j'ai mentionnées plus haut. Il peut y avoir le lien de la prière : *fiat voluntas tua*. Il peut y avoir l'étude commune, comme entre étudiants, des questions de liturgie, de dogme, d'Ecriture, de culture, qui nous intéressent les uns et les autres. Nous n'avons pas besoin de l'étude embarrassée de ceux qui travaillent consciencieusement à « améliorer leurs relations », mais de l'étude bien dégagée de ceux pour qui ce qui compte, c'est la matière qu'ils étudient, et qui s'y attachent en raison de son importance. On peut aussi, parce que la compassion divine nous a touchés, se lancer dans des causes telles que celle des réfugiés du monde entier qui sont sans foyers. Au milieu de tout cela, la vérité dogmatique demeure, ainsi que les divergences à son sujet. Ce qui change, c'est la perspective dans laquelle on voit la vérité dogmatique et les rapports de proportions d'un dogme à un autre.

Fermeté théologique

Pour les anglicans, il y a le danger que ces nouveaux réveils de charité puissent comporter un glissement vers l'inconsistance théologique. Un esprit de « théologie adaptable » se glisse trop souvent dans beaucoup de nos conceptions de l'unité. Le temps est venu maintenant de réaffirmer le recours anglican historique à l'Ecriture et à l'antiquité, dans nos rapports aussi bien avec Rome qu'avec les orthodoxes et les autres communions. Dans toutes les voies qu'ouvre l'accroissement de charité, il faut, pour le bien de tous, non seulement faire preuve d'empressement à apprendre, mais aussi donner un témoignage inébranlable de la vérité, telle que nous l'avons reçue. Nous oserons parler non pas de notre contribution en tant que « confession », mais de la foi apostolique dont nous sommes les serviteurs, et de l'Eglise catholique, dont nous sommes une portion. A Rome, nous apportons la revendication d'une antiquité catholique, dont c'est Rome qui a partiellement dévié. Aux orthodoxes, nous apportons l'appel à cette foi patristique œcuménique, que nous nous efforçons de partager avec eux dans la catholicité non papale. Aux autres, nous apportons notre gratitude pour l'ouverture de la Bible et pour les vérités évangéliques que nous partageons avec eux, en même temps que notre profonde conviction de ce que requiert la continuité de l'Eglise catholique. Avec l'éveil de charité qui caractérise l'heure présente nous nous unirons avec un esprit théologique profondément sérieux dans notre témoignage de l'Evangile et de l'Eglise.

L'Église est-elle dépassée ?

Exposé de S. Em. le cardinal Bea

Au cours de la séance de clôture de la 15e *session de jeunes, organisée à Assise par le mouvement* Pro Civitate christiana *du* 27 *au* 31 *décembre dernier, S. Em. le cardinal Bea a fait l'exposé suivant* (1) *:*

J'aborde sans préambule le thème général de votre magnifique Congrès : « L'Eglise du Christ est-elle désormais dépassée ? » C'est comme une question tacite, anxieuse, qu'on a presque peur de formuler, tant elle nous touche de près. Et pourtant, lorsque la mentalité qu'elle exprime existe, et là où elle existe, cette question doit être posée pour pouvoir donner les clarifications qui sont nécessaires. Outre cet aspect, que je dirai subjectif, du sujet que vous avez traité, il y a aussi un aspect objectif, car il nous fait toucher du doigt et revivre l'*intime mystère* de l'Eglise : le fait que l'existence et la vie de l'Eglise sont marquées par la croix de son divin Maître et Rédempteur, par la croix qui veut dire humiliation et souffrance...

Trois aspects de la vitalité de l'Eglise

L'Eglise est-elle donc désormais dépassée ? Donnons tout d'abord une réponse d'ordre en quelque sorte phénoménologique, en indiquant certains aspects de sa vie, telle qu'elle se manifeste spécialement ces derniers temps. On verra particulièrement trois aspects que l'on pourrait appeler aussi trois dimensions principales selon lesquelles s'est développé le mouvement de sa vie.

L'Action catholique

Il y a, avant tout, l'*Action catholique*. Je ne parle pas de telle ou telle forme spécifique d'Action catholique, telle qu'elle existe dans tel ou tel pays. Je parle simplement du *mouvement* lancé par saint Pie X et développé surtout par Pie XI, si justement appelé le Pape de l'Action catholique. Il s'agissait d'une espèce de mobilisation générale des *laïcs*, pour la collaboration avec l'apostolat hiérarchique de l'Eglise, pour la conquête moderne grâce à une activité multiple, patiente, persévérante, pénétrant au sein des masses déchristianisées, afin de reconquérir au Christ la vie publique et privée dans toutes ses manifestations. Il en est résulté une forte prise de conscience du laïcat catholique, une organisation de son apostolat jusque sur le plan international. Ce mouvement est devenu si fort qu'aujourd'hui on demande qu'il soit approfondi au moyen d'une branche spéciale de la science théologique appelée théologie du laïcat, qui illustre la position et la fonction des laïcs dans l'Eglise. C'est ainsi qu'on est arrivé à l'institution d'une Commission préparatoire spéciale pour le Concile, chargée spécialement de l'apostolat des laïcs, Commission qui n'existait pas au premier Concile du Vatican.

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *Rocca* (15 janvier 1961), revue de *Pro Civitate Christiana*. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

Le mouvement missionnaire

Une autre dimension : le *mouvement missionnaire* qui, au cours de ces cinquante dernières années, a connu un épanouissement comme on en vit rarement dans l'histoire de l'Eglise. Il y eut des temps où l'Eglise compta un plus grand nombre de missionnaires, héros de sainteté et de zèle sur le plan individuel ; mais nous trouverons difficilement des temps où l'Eglise tout entière — pas seulement chaque individu ou chaque ordre religieux — s'est lancée plus énergiquement, plus complètement, à la conquête missionnaire du monde.

Le mouvement vers l'union des chrétiens

Troisième dimension : la mobilisation de toutes les forces de l'Eglise en faveur *des frères séparés d'elle*. Depuis des dizaines d'années, les Papes ne cessent de recommander l'octave de prière pour l'unité, qui a lieu entre la fête de la Chaire de saint Pierre et celle de la Conversion de saint Paul. L'Instruction du Saint-Office sur le Mouvement œcuménique, qui date d'il y a dix ans (2), reconnaît que le mouvement pour l'unité est l'œuvre du Saint-Esprit, et elle invite à le seconder par la prière et d'autres moyens de collaboration. Et que d'espoirs pour l'unité des chrétiens n'ont pas suscités l'annonce par le Saint-Père du Concile œcuménique et l'institution d'un secrétariat spécial pour l'union des chrétiens !

Pourquoi ce mouvement, qui semble quelque peu nouveau ? Voici la réponse : parce que les « frères séparés » sont effectivement nos frères, bien que visiblement séparés de notre Eglise catholique. En vertu d'un baptême valide, ils sont devenus membres du Corps mystique du Christ, et, comme tels, ils sont fils de l'Eglise ; ils sont donc objet de l'amour maternel de l'Eglise et doivent, en conséquence, être aussi l'objet de notre amour fraternel, pas seulement de l'amour dû à tous les hommes, mais de l'amour dû aux frères dans le Christ. Et alors, comment nous résigner à leur dure destinée, c'est-à-dire au fait qu'ils ne jouissent pas du plein usage de leurs droits d'enfants de l'Eglise, et qu'ils perdent tant de grâces, précisément parce qu'ils en sont visiblement séparés ? Comment nous résigner à ce que les membres du Corps mystique du Christ soient si douloureusement séparés de leur Chef divin, à ce que les enfants soient séparés de leur Mère ?

Cette mobilisation en faveur des frères séparés est sans aucun doute une nouvelle et grandiose manifestation de l'indéfectible vitalité de notre sainte Eglise qui, en nos temps, est plus que jamais consciente du grand *devoir* qu'elle a de travailler pour l'unité de tous ceux qui portent sur leur front le nom du Christ, mais aussi des puissants moyens dont elle dispose pour promouvoir toujours davantage cette unité : prière intense de tous ses fils, sacrifices offerts par eux pour cette unité, vie exemplairement catholique, attirant ceux qui sont

(2) Instruction du 20 décembre 1949. (*D. C.*, n° 1064 du 12 mars 1950, col. 329.)

encore en dehors de la maison paternelle, charité vraiment chrétienne se prêtant aussi à la collaboration active avec les frères séparés dans les domaines qui ne touchent pas directement à la foi.

Le mouvement liturgique.

Nous avons indiqué en quelques mots trois aspects de la prospérité de la vie de l'Eglise en nos jours, qui se sont manifestés de façon impressionnante au cours des dernières années. Nous pourrions en ajouter d'autres ; par exemple — pour n'en citer qu'un seul — le renouveau de la liturgie eucharistique, commencé par les sages et clairvoyantes mesures et règles du saint Pape Pie X, concernant la communion des petits enfants, la communion fréquente et la participation active des fidèles aux mystères sacrés de l'Eglise, dispositions qui eurent comme importante conséquence le « mouvement liturgique », dont une grandiose manifestation eut précisément lieu ici, à Assise, lors du Congrès de liturgie pastorale de septembre 1956.

Tout cela, et bien d'autres choses, démontre clairement la féconde vitalité et l'irrésistible dynamisme de l'Eglise, couronné par ailleurs de nombreux et consolants succès.

LES FAIBLESSES DE L'EGLISE

Et les *faiblesses* que nous constatons dans la vie de l'Eglise, les fréquents insuccès, qui parfois pourraient sembler une faillite ? Devrions-nous les nier ou fermer les yeux, afin de conserver notre optimisme, ou nous bercer en quelque sorte de stériles illusions ?

Certainement pas. Tout ce que nous pouvons observer en nous-mêmes, en nos frères, dans les membres de la sainte Eglise de peu louable, de peu parfait, peut-être de douloureux et de peccamineux, tout cela, le Seigneur et fondateur de l'Eglise l'a déjà prédit clairement, afin précisément de prévenir notre pusillanimité.

Notre Eglise est certainement *catholique*, c'est-à-dire qu'elle tend à embrasser tous les peuples de la terre entière, mais cela n'empêche pas que, « royaume des cieux », elle est en même temps comme un grain de sénevé (*Matth.*, XIII, 31), comme un peu de levain caché dans la masse pour fermenter (*Matth.*, XIII, 33), un « *pusillus grex* » (*Luc*, XII, 32). Telle elle est depuis le début et à travers tous les siècles. Ainsi s'explique que, encore aujourd'hui, sur les 2 700 millions d'habitants que compte la terre, il n'y ait que 500 millions de catholiques et, en tout, 900 millions de chrétiens.

Notre sainte Mère l'Eglise est certainement *sainte* dans sa doctrine, dans ses sacrements et aussi dans tant et tant de ses membres, grands et petits, mais cela n'empêche qu'en elle se réalise aussi la prophétie de son divin Fondateur, selon laquelle dans son filet se trouvent de bons et de mauvais poissons, et dans son champ, à côté du bon grain, il y a aussi de l'ivraie...

Certes, notre Mère l'Eglise est et doit être *une* dans sa doctrine, dans ses sacrements et dans son gouvernement. Et néanmoins, le Seigneur a prévu que dans son sein il y aura aussi des hommes qui n'écouteront pas l'Eglise et devront donc être considérés et traités comme des païens et des publicains (*Matth.*, XVIII, 17). De même, son *unité essentielle* n'empêche pas saint Paul de dire très explicitement : « Il faut qu'il y ait parmi vous même des sectes, afin que les frères d'une vertu éprouvée soient manifestés parmi vous » (*I Cor.*, XI, 19) ; cela ne l'empêche pas non plus, au moment où il prend congé des Eglises d'Asie à Milet, de déclarer pour notre exemple et notre enseignement : « Il s'élèvera du milieu de vous des hommes qui enseigneront des doctrines perverses pour entraîner les disciples après eux. Veillez donc... » (*Act.* XX, 30.) Et c'est pourquoi le Seigneur nous a avertis de nous garder des faux prophètes qui se présentent sous des vêtements de brebis, mais qui sont au-dedans des loups rapaces (*Matth.*, VII, 15). Tous les schismes et toutes les hérésies, de par leur essence, sont sortis du sein de notre sainte Eglise et ils y ont vécu avant de se séparer d'elle.

Notre foi n'exige donc nullement de fermer les yeux devant les faiblesses et les défauts que nous rencontrons dans l'Eglise, et de les nier pour sauvegarder notre confiance et même notre enthousiasme pour elle. Au contraire, notre confiance et notre enthousiasme doivent être *suffisamment forts* pour regarder en face la réalité et aussi pour supporter et surmonter une telle épreuve de notre foi. Cela ne veut pas dire évidemment qu'il faille voir tout en noir, qu'il faille se permettre d'exagérer outre mesure et critiquer tout et tous dans l'Eglise, sans piété filiale, en nuisant par là au bon renom de notre Mère, en créant témérairement des dangers et des difficultés pour nos frères. Ce que nous avons dit signifie simplement que nous devons savoir supporter et surmonter le mal que nous constatons en nous-mêmes ou qui nous est rapporté objectivement des autres. Nous devons toujours savoir regarder le bien, et même fixer d'autant plus les yeux sur lui que le mal tend à s'imposer davantage, et nous devons savoir faire front au mal dans les formes qui correspondent à notre état et à notre condition.

CE QUE DOIT ÊTRE NOTRE ENTHOUSIASME POUR L'EGLISE

Quels *caractères* doit avoir notre enthousiasme pour l'Eglise s'il veut être chrétiennement éclairé, complet et mûr ?

Le premier caractère c'est *l'humilité* : savoir avant tout tourner notre regard vers nous-mêmes et dire en nous frappant la poitrine, *mea culpa*. Ce sentiment de notre propre culpabilité nous rappellera notre responsabilité de membres du Corps mystique du Christ et nous incitera à dire : si *nous* étions plus saints, plus fervents, si nous priions et nous sacrifiions davantage, l'Eglise recevrait plus de grâces et serait plus sainte.

Le second caractère de notre enthousiasme pour l'Eglise c'est la *confiance*. Elle est, peut-on dire, le grand *besoin* de notre génération. Le Saint-Père le rappelait récemment : « Dieu nous garde d'exagérer les proportions [des errements de l'esprit humain] au point de croire que le ciel de Dieu est définitivement fermé au-dessus de nos têtes (3). » Si l'homme d'aujourd'hui peut, avec tant de vérité, s'appliquer à lui-même les paroles de saint Paul : « Moi je suis charnel, vendu au péché » (*Rom.*, VII, 14), qu'il recoure aussi au

(3) Discours du 14 novembre 1960 (*D. C.*, n° 1341 du 4 décembre 1960, col. 1480.)

remède indiqué par l'Apôtre dans le même chapitre, c'est-à-dire à la Rédemption accomplie par Dieu en notre faveur (cf. *Rom.*, VII, 25). Cherchons à comprendre et faisons comprendre aussi aux autres que le péché n'est pas une raison de *fuir* Dieu, mais plutôt une raison de se rapprocher d'autant plus de lui...

Le troisième caractère de notre enthousiasme c'est le *support* patient de tout ce qu'il y a de mal et d'imparfait en nous et dans les autres membres de l'Eglise, mal que nous ne pouvons surmonter et qui ne dépend pas de nous. Tout cela (et nous savons que ce n'est pas peu de chose) fait partie de la *croix* que nous devons prendre chaque jour sur nos épaules, en union avec notre Maître. Tout cela, supporté avec lui et pour lui, devient non seulement un acte de vertu, mais encore un moyen de rédemption, de collaboration à l'œuvre rédemptrice du Christ et de son Eglise.

Enfin, le quatrième caractère de notre enthousiasme c'est le *dynamisme*. Notre confiance, certes, doit être humble et patiemment résignée, mais pas pour autant faible, inerte et inactive. Précisément parce qu'elle a confiance que le Christ est avec elle jusqu'à la fin des siècles (*Matth.*, XXVIII, 20), l'Eglise, elle aussi, après une nuit infructueuse, doit dire avec Pierre : « Sur votre parole, je jetterai le filet. » (*Luc*, V, 5.) Elle doit toujours repartir énergiquement au combat et reprendre hardiment l'offensive, et ses fils fidèles doivent la suivre courageusement.

⁂

Notre point de départ a été la question : l'Eglise serait-elle dépassée ? Nous avons répondu avec la certitude propre à la foi qu'elle n'est aucunement dépassée ni ne peut l'être. Bien plus, nous avons toutes les raisons pour être enthousiastes au sujet de notre sainte Mère l'Eglise catholique et apostolique... De même que le Christ, bien que profondément humilié et souffrant, n'en demeure pas moins toujours « puissance de Dieu et sagesse de Dieu » (*I Cor.*, I, 24), de même, l'Eglise, bien que ses membres ne soient pas exempts de faiblesses ni de péchés, demeure toujours, elle aussi, selon la volonté miséricordieuse de Dieu, « puissance de Dieu et sagesse de Dieu », pour le salut de l'humanité. Comme telle, elle est, en union avec son Chef divin, le Christ, également pour le monde d'aujourd'hui, « de par Dieu, notre sagesse, notre justice et notre sanctification », afin qu'ainsi, nul ne tire gloire de lui-même ni de ses propres forces. mais comme il est écrit : « Quiconque se glorifie, doit se glorifier dans le Seigneur. »

Pie XII et les Juifs de Rome (1943-1944)

Article du R. P. Leiber, S. J. (1)

En septembre 1943, les Allemands ont occupé Rome, et peu après commencèrent les persécutions contre les Juifs qui se trouvaient dans la ville, soit parce qu'ils en étaient originaires, soit parce qu'ils étaient venus s'y réfugier. La persécution des Juifs dura jusqu'au moment où les Allemands quittèrent Rome, le 4 juin 1944. Quelle a été l'attitude de Pie XII à son égard ? Gerhard Schoenberner répond à cette question dans son livre « *Der gelbe Stern. Die Judenverfolgung in Europa*, 1933-1945 », (*l'Etoile jaune. La persécution contre les Juifs en Europe*, 1933-1945) (2), en citant un rapport de l'ambassadeur d'Allemagne auprès du Saint-Siège, Ernst von Weizsaecker, adressé au ministère des Affaires étrangères de Berlin, le 28 octobre 1943. Il est dit dans ce rapport :

« Bien que sollicité de divers côtés, le Pape ne s'est laissé entraîné à aucune réprobation démonstrative de la déportation des Juifs de Rome. Bien qu'il dût s'attendre à ce que cette attitude lui soit reprochée par nos adversaires, et qu'elle soit utilisée dans des buts de propagande contre le catholicisme dans les pays anglo-saxons, il a fait tout son possible, également à propos de cette question difficile, pour ne pas mettre à l'épreuve les relations avec le gouvernement allemand et les autorités allemandes qui se trouvent à Rome. Comme il n'y aura sans doute pas lieu d'attendre d'autres actions allemandes à Rome contre les Juifs, on peut compter que cette question embarrassante pour les relations entre Allemands et le Vatican est liquidée.

Un signe concret de cela a d'ailleurs été donné par le Vatican. *L'Osservatore romano* des 25-26 octobre a publié en bonne place un communiqué officieux sur l'activité charitable du Pape, dans lequel il est dit, dans le style caractéristique du journal du Vatican, c'est-à-dire d'une façon abondamment contournée et nébuleuse, que le Pape étendait sa paternelle sollicitude à tous les hommes, sans distinction de nationalité, de race ou de religion. L'activité multiple et incessante de Pie XII se serait encore accrue ces derniers temps, en raison des plus grands maux dont souffrent tant de malheureux.

On peut d'autant moins protester contre ce communiqué, dont je joins une traduction, que très peu y verront une allusion spéciale à la question juive. »

Laissons d'abord parler les faits (3).

(1) Traduction (d'après le texte allemand publié dans *Stimmen der Zeit*, mars 1961) et sous-titres de *la D. C.* Le texte italien de cet article a paru en même temps dans le premier numéro de mars 1961 de *la Civiltà Cattolica*.

Nous rappelons que le R. P. Leiber, que nous avons déjà présenté à l'occasion de l'article qu'il a consacré à la mémoire de Pie XII peu après sa mort (*D. C.*, n° 1296 du 1er février 1959, col. 161), a été pendant trente-quatre ans secrétaire particulier de Pie XII, jusqu'à la mort de celui-ci.

(2) 223 pages, 196 illustrations, Hambourg, 1960, Rütten et Loenig, p. 108.

(3) D'après ce qu'a écrit le président de la communauté israélite de Rome, Ugo Foa, dans *le Misure razziali adottate in Roma dopo l'8 settembre 1943* (dans les numéros de septembre, octobre et novembre-décembre 1952 de *la Voce della Communita israelitica di Roma*) ; selon des déclarations orales du P. Anton Weber, Pallottin, un des dirigeants des œuvres pontificales en faveur des Juifs ; selon le Dr Renzo de Felice, qui prépare un ouvrage sur la persécution des Juifs à Rome et en Italie ; d'après le précieux recueil de documents de *la Civiltà Cattolica*, de Rome ; et d'après quelques souvenirs.

Le 26 septembre 1943, il fut imposé aux Juifs d'avoir à verser 50 kilos d'or dans les trente-six heures, sinon 200 d'entre eux seraient déportés. A cette occasion, Kappler (4) déclara aux représentants de la communauté juive qu'il avait convoqués : « Est Juif celui qui a du sang juif, qu'il soit de religion juive ou chrétienne. » Et la persécution contre les Juifs continua selon ce critère, également à Rome. Pour ce qui est de l'or demandé, Pie XII s'offrit de lui-même de donner ce qui manquerait de façon que la quantité requise soit de toutes manières assurée. Il ne fut toutefois pas nécessaire de recourir à l'offre du Pape. L'or fut remis le 28 septembre au fameux siège de la Gestapo de la Via Tasso.

Jusqu'à la mi-octobre, il y eut ensuite la perquisition de la synagogue, la saisie de l'argent qui s'y trouvait (2 millions de lires) et des archives, et le transport des deux bibliothèques hébraïques.

L'asile donné aux Juifs par les maisons religieuses

Le 16 octobre commença la razzia, la recherche et le rassemblement des Juifs, d'abord ceux du ghetto, près de l'*Isola Tiberina*, puis des Juifs vivant en dehors du ghetto, sur la base des listes établies par le gouvernement en 1938. 1127 Juifs ont été déportés de Rome : 327 hommes, 800 femmes et enfants, la plupart de moyenne et petite condition. On voulait maintenir à Rome les Juifs riches. Seulement 14 hommes et une femme sont revenus des camps de concentration de la Gestapo.

Il y avait en Italie 50 000 Juifs en 1939. En 1946 il y en avait 46 000, dont 30 000 Italiens et 16 000 réfugiés et dispersés (5), provenant pour la plupart d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie, de Yougoslavie et de France. On nous a donné le chiffre de 8 000 Juifs d'Italie supprimés par la Gestapo. Parmi les 335 otages qui ont été fusillés dans la fosse Ardeatine, le 24 mars 1944, il y avait 75 Juifs.

Mais, revenons à Rome. Où ont été les autres Juifs de la ville ? Par centaines et centaines, ils se sont réfugiés dans les maisons des ordres et congrégations religieuses, et dans les autres établissements ecclésiastiques. Pie XII avait fait savoir que les maisons religieuses pouvaient et devaient leur donner asile. Nous avons sous les yeux une liste des maisons religieuses qui ont alors abrité des Juifs, avec, pour chacune, l'indication du nombre des réfugiés. Cette liste établie en 1945 (6), indique 100 maisons de religieuses qui ont accueilli des Juifs ; maisons italiennes et aussi françaises, espagnoles, anglaises, américaines, canadiennes, même allemandes. Chacune a recueilli un nombre de Juifs allant de 1 à 187, ce dernier chiffre pour les Sœurs de Notre-Dame de Sion, 28, via Garibaldi, bien connues de nombreux pèlerins. Les Sœurs de l'Assomption ont beaucoup fait pour les Juifs. 45 maisons de religieux ont accueilli des Juifs, mais souvent, pour le décompte, plusieurs maisons sont réunies en un seul groupe. Il faut encore ajouter 10 paroisses qui ont recueilli des Juifs. Chaque maison de religieux ou paroisse a recueilli un nombre de Juifs allant de 1 à 400, ce dernier chiffre pour les Franciscaines de Saint Bartolomeo all'Isola (dans l'île du Tibre). Les religieuses ont en tout donné asile à 2 775 personnes ; les religieux et les paroisses, à 992 personnes, et cela pendant des mois. Il faut encore ajouter l'hospitalité donnée pendant quelques jours dans des maisons religieuses à 680 personnes. Il y a eu aussi ceux qui étaient cachés au Vatican et au Latran, dont le nombre est difficile à évaluer, car, au Vatican du moins, ils se trouvaient dans une situation illégale et on ne parlait jamais d'eux. Mais particulièrement au Latran il a dû y avoir beaucoup de Juifs et de non-Juifs en danger, dont le dirigeant socialiste bien connu, Nenni. Faisons encore remarquer que dans les chiffres cités la même personne peut être comptée deux fois, car il y en eut qui changèrent de refuge, s'estimant plus en sécurité ailleurs.

L'œuvre charitable du Vatican

Il faut rappeler deux organisations d'assistance spéciales, ecclésiastiques ou pontificales : l'œuvre de Saint-Raphaël et la DELASEM. La première était confiée au P. Anton Weber, Pallottin, déjà cité dans la note 3, assisté de quelques religieux de son ordre : elle a secouru en tout 25 000 personnes dans le besoin, Juifs et non-Juifs. Elle a en particulier facilité le passage en Amérique de 2 000 personnes réfugiées à Rome, dont 1 500 Juifs. Cette œuvre s'occupait aussi de procurer des passeports, mais elle ne donnait pas de passeports du Vatican. La Cité du Vatican n'a donné aucun passeport pour l'émigration ; le « passeport du Vatican » dont on a parlé pour Eichmann est une invention. Par contre, l'œuvre intervenait pour obtenir des passeports d'autres Etats. C'est ainsi, par exemple, que le gouvernement du Brésil a mis à la disposition du Pape plusieurs milliers de passeports, uniquement pour des Juifs chrétiens (7). Mais pour le reste, le secours était donné en considération du besoin et non de la religion de l'intéressé.

La DELASEM était primitivement une organisation charitable juive, dont le siège était à Gênes. Lorsque les Allemands ont occupé Gênes, elle se dispersa, mais elle eut la chance de pouvoir remettre son avoir (3 à 5 millions de lires, soit 150 à 250 millions de lires au taux actuel) à l'archevêque de Gênes qui était alors le cardinal Pietro Boetto, S. J., lequel le fit parvenir à la nonciature de Rome auprès du gouvernement italien. La nonciature l'utilisa au profit des Juifs. Le P. Benoît de Bourg d'Iré, Capucin, fut chargé du travail pratique et il se consacra inlassablement aux Juifs qui

---

(4) Herbert Kappler faisait partie de l'ambassade et il était chef de la S. D. (*Sichereits-Dienst*). Il comparut plus tard devant un tribunal militaire italien qui le condamna à la prison à vie.

(5) *Enciclopedia italiana* (Treccani), appendice II, 1938-1948, vol. II, col. 812.

(6) Cette liste est due au R. P. Beat Ambord, S. J., qui était alors chargé des émissions en langue allemande de Radio-Vatican. Elle nous a été communiquée par Mlle Iris Rub-Rothenberger, de Francfort, qui travaillait alors à Radio-Vatican. Elle nous a assuré que le nombre de réfugiés dans chaque maison religieuse a été vérifié par la suite.

(7) 3 000, précise *la Civiltà Cattolica* du 4 mars 1961. (*N. D. L. R.*)

étaient dans le besoin. 25 millions de lires (au taux d'alors, soit 1,25 milliard de lires d'aujourd'hui) passèrent par ses mains.

Qui a fourni l'argent dont ont bénéficié les Juifs qui étaient dans le besoin ? Certains Juifs italiens, particulièrement à Rome, avaient encore de la fortune personnelle, et leur situation de ce fait était moins difficile. Une bonne partie d'entre eux se réfugiaient dans les maisons religieuses seulement pour la nuit, tandis que pendant la journée ils restaient chez eux. Ils devaient seulement prendre garde de ne pas être victimes des razzias qui avaient lieu deux fois par semaine, mais à des jours indéterminés. Bien souvent, pendant ces razzias, ils s'empressaient d'aller se réfugier à Saint-Pierre, en attendant que le danger soit passé. Pour les autres Juifs, ceux qui ne pouvaient pas se suffire à eux-mêmes, lorsqu'ils n'étaient pas trop nombreux, ils ont été pris en charge par les maisons religieuses. Tout le reste a été fourni par Pie XII qui avait reçu de grosses sommes du *Catholic Refugees Committee* américain (8). Au total, les sommes remises par le Pape en faveur des Juifs nécessiteux jusqu'en 1945 s'élèvent, selon une estimation prudente, à 2,5 milliards de lires actuelles.

Les secours donnés par le Pape aux Juifs n'ont d'ailleurs pas commencé seulement en 1943. En continuation de l'œuvre de Pie XI, dès le printemps 1939 les registres du Vatican font mention d'innombrables cas d'intervention du Pape en faveur des Juifs, particulièrement en Allemagne, et de secours d'argent donnés aux réfugiés juifs. Beaucoup de ces cas ont été examinés personnellement par Pie XII ; cet aspect de son activité demanderait à lui seul un exposé spécial.

Naturellement le Bureau d'information du Vatican était aussi à la disposition des Juifs. A la section allemande du Bureau était rattachée une section spéciale pour les Juifs à cause des nombreuses demandes de renseignement sur le sort des Juifs d'Allemagne, provenant de Palestine, de Hongrie, de Roumanie, d'Australie et d'ailleurs. De 1941 à 1945, il y eut 102 026 demandes auxquelles le Bureau d'information du Vatican a pu répondre dans 36 877 cas. La différence entre le nombre de demandes et le nombre de cas où des renseignements ont pu être donnés tient à ce que, en Allemagne, on ne pouvait pas employer les méthodes normales d'investigation, si on ne voulait pas exposer à des dangers les personnes qui faisaient ces recherches. Malgré tout, en 1943, on a pu répondre à 20 375 demandes, mais, en 1944, les recherches s'avérèrent extrêmement difficiles (9).

(8) Le texte publié dans le même numéro de *la Civiltà Cattolica* ajoute ici : « Il ne faut pas oublier la somme importante que les Juifs des Etats-Unis ont mis à la disposition de Pie XII pour aider les victimes de la persécution, somme dont le Pape a fait usage selon les désirs exprimés par les donateurs. » (*N. D. L. R.*)

(9) Aperçu sur l'œuvre du Bureau d'information vatican, 1939-1946 (Tip. Vat., 1948), p. 65-66.

Tout cela permet de voir sous un jour différent la lettre de M. von Weizsaecker. Personnellement, il était peiné de l'activité antijuive de la Gestapo. Lorsque, d'une façon unilatérale, il attribue la décision prise par le Pape de ne pas protester officiellement à son désir de ne pas mettre à l'épreuve les relations entre le Saint-Siège et le Reich, et qu'ainsi il présente le silence du Pape comme un succès pour le gouvernement de Berlin, il faut tenir compte de ce qu'il parle en tant qu'ambassadeur et sous la pression des circonstances dans lesquelles il se trouvait.

En réalité, Pie XII voyait plus loin. Pour autant que nous nous en souvenons, il n'a dénoncé pendant toute la guerre qu'un agissement contraire au droit, lorsque, par son fameux télégramme aux chefs d'Etat de Hollande, Belgique et Luxembourg, il a dénoncé l'invasion de ces trois pays par les troupes allemandes (10). Pour le reste, comme son prédécesseur Benoît XV au cours de la première guerre mondiale, il a pris pour règle de protester d'une façon générale contre l'injustice et la violence, d'où qu'elles viennent. Pendant une guerre, les protestations publiques du Pape sont toujours utilisées sans scrupule par l'un des adversaires contre l'autre à des fins purement politiques, c'est-à-dire dans un sens que le Pape n'avait pas l'intention de leur donner. De plus, si le Pape condamnait publiquement un acte déterminé, il pouvait se trouver contraint, pour ne pas paraître partisan et injuste, de renouveler indéfiniment sa protestation chaque fois qu'un cas semblable se produirait. Combien de fois Pie XII ne se serait-il pas trouvé dans cette situation, pendant et après la guerre ! Pour chaque cas, le Pape devait ainsi peser le pour et le contre pour savoir s'il ne valait pas mieux ne rien dire pour éviter un mal plus grand.

Une déclaration publique de Pie XII contre la persécution des Juifs, alors que, comme nous l'avons dit, elle se déroulait devant ses yeux et sous les fenêtres du Vatican, aurait certainement eu beaucoup d'effet, sur le moment et plus tard, bien que beaucoup soient sceptiques sur ce point. Mais le Pape devait aussi tenir compte des préjudices qu'entraînerait une protestation, pour les Juifs comme pour l'Eglise et les catholiques, à Rome et dans tous les territoires occupés par Hitler. Le Dr Safran, le grand rabbin de Roumanie, a déclaré après la guerre, dans une interview, combien le nonce apostolique (Mgr Andrea Cassulo) avait aidé les Juifs de sa communauté dans leur malheur pendant deux ans. Son intervention avait été décisive pour leur existence, car il avait obtenu que l'on mette fin aux déportations si redoutées (11). Il est fort probable que si le Pape avait élevé une protestation, de telles tentatives d'épargner un malheur pour les Juifs auraient abouti à un échec.

A Rome même, il y avait toujours le danger

(10) Cf. *D. C.*, n° 943 du 22 juillet 1945, col. 524, note 1 (*N. D. L. R.*).

(11) *L'Attivita della Santa Sede dal 15 décembre 1944 al 15 décembre 1945* (Tip. Vat., 1946), p. 95-96.

que la Gestapo mette la main sur les Juifs qui se cachaient. Avec le temps, elle serait bien arrivée à trouver leurs cachettes, bien que les SS eurent l'occasion de constater qu'il était très difficile de jeter un coup d'œil dans les couvents. A Saint-Paul-hors-les-murs et à l'Institut oriental, ils ont dû employer la force pour rentrer. Pie XII a élevé une énergique protestation contre la violation de Saint-Paul, car il s'agissait d'une zone extra-territoriale. Quant à l'Institut oriental, la Gestapo, bien renseignée, y chercha toute une nuit durant, au printemps de 1944, de 22 h 30 à 6 h 30, deux hommes qui, effectivement, s'y trouvaient en même temps que onze autres réfugiés. L'un de ces deux hommes, qui avait une bonne cachette, ne fut pas trouvé ; l'autre, un Juif catholique, fut emmené et on n'a jamais plus rien su de lui (12).

Pour la persécution des Juifs, comme pour les cas semblables, Pie XII avait pour principe fondamental de sauver des vies. Il nous a été rapporté que le Pape actuel, Jean XXIII, qui était alors délégué apostolique en Grèce et en Turquie, avait dit dans une conversation que Pie XII lui avait donné comme principe, dans un cas pour lequel il était venu demander des directives à Rome : d'abord, sauver des vies humaines.

La critique de François Mauriac

Jusqu'à maintenant on a seulement critiqué le silence de Pie XII face à la persécution des Juifs. Nous citerons deux de ces critiques exprimées par le catholique François Mauriac et le Juif Léon Poliakov dans un même ouvrage (13).

François Mauriac écrit (14) :

« Mais ce bréviaire a été écrit pour nous aussi Français... pour nous surtout, catholiques français, qui devons certes, à l'héroïsme et à la charité de tant d'évêques, de prêtres et de religieux à l'égard des Juifs traqués, d'avoir sauvé notre honneur, mais qui n'avons pas eu la consolation d'entendre le successeur du Galiléen, Simon-Pierre, condamner clairement, nettement et non par des allusions diplomatiques, la mise en croix de ces innombrables « frères du Seigneur ». Au vénérable cardinal Suhard, qui a d'ailleurs tant fait dans l'ombre pour eux, je demandai un jour, pendant l'occupation : « Eminence, ordonnez-nous de prier pour les Juifs... », il leva les bras au ciel : nul doute que l'occupant n'ait eu des moyens de pression irrésistibles, et que le silence du Pape et de la hiérarchie n'ait été un affreux devoir ; il s'agissait d'éviter de pires malheurs. Il reste qu'un crime de cette envergure, retombe pour une part non médiocre, sur tous les témoins qui n'ont pas crié et quelles qu'aient été les raisons de leur silence. »

C'est une noble pensée à l'égard des Juifs persécutés qui s'exprime dans ces paroles. Nous aussi nous pensions comme cela, et cependant la conclusion de Mauriac n'est pas juste. Si c'était le devoir du Pape et des évêques de se taire pour éviter de pires malheurs, ce devoir ils devaient l'accomplir, quoique à contrecœur. C'est pourquoi aucune ombre de culpabilité dans les crimes qui ont été commis ne peut peser sur eux et leur silence.

Pendant la guerre, un officier allemand raconta le fait suivant à l'auteur de ces lignes : dans une ville de la Russie occupée, un soldat allemand reçut un soir l'ordre de conduire en bordure de la forêt, là où était déjà creusée une fosse pour enterrer les morts à la suite des exécutions qui se répétaient chaque jour, 20 femmes et jeunes filles juives, pour y être fusillées. Le soldat s'y refusa. L'officier : « Ne faites pas d'histoires, de toutes façons elles seront tuées. » Le soldat : « Mais pas par moi. » L'officier : « Allez, sinon vous serez fusillé avant elles. » Le soldat : « Je n'en ferai rien. » Sur ce, il reçut un coup de revolver dans la nuque, et ensuite les Juives furent fusillées à la mitrailleuse. Ce soldat inconnu, par son refus, n'a fait que son devoir devant Dieu et sa conscience. On demandait de lui un acte criminel, il ne pouvait pas l'exécuter. Son refus était donc l'accomplissement héroïque de son devoir de conscience et nous sommes portés à le mettre au rang des martyrs. Mais commettre un crime et garder le silence sur un crime sont deux choses bien distinctes. La première n'est jamais permise, même sous la contrainte et par ordre. La seconde dépend de considérations bien différentes qui sont propres au fait de se taire. Garder le silence sur un crime peut être une obligation grave, non seulement en vertu de sa charge, comme dans le cas du silence de la confession, mais, dans certaines circonstances, pour éviter un mal plus grand. Cela ne semble peut-être pas héroïque, mais c'est la seule façon juste d'agir, devant Dieu et sa conscience. Dans la dure réalité, il peut souvent ne pas être facile de décider si on doit parler ou se taire. Nous avons montré plus haut quels sont les motifs qui ont pu déterminer le Pape Pie XII à renoncer à faire une déclaration publique contre la persécution des Juifs.

La critique de Léon Poliakov

Léon Poliakov parle avec plus de prudence que Mauriac. Il admet que :

« Face à la terreur hitlérienne, les Eglises déployèrent sur le plan de l'action humanitaire une activité inlassable et inoubliable, avec l'approbation et sous l'impulsion du Vatican (15). »

Il pense que le Saint-Siège avait communiqué des instructions précises aux Eglises des différents pays intéressés sur la façon dont elles devaient se comporter en face de la question juive. Si les évêques, de la Belgique à la Pologne, ont déclaré qu'il était inadmissible d'exterminer les Juifs, ils n'avaient pas besoin pour cela d'instructions venant de haut lieu. Il va de soi pour tout évêque catholique que

---

(12) Renseignements donnés par le R. P. Albert Ammann, S. J., qui avait assisté à toute la perquisition. Un vieillard juif, qui avait été trouvé au cours de la perquisition, en fut si remué qu'il eut une crise cardiaque dont il mourut dans la nuit, sur le lit du P. Ammann. Un médecin juif, qui était aussi caché dans la maison, voulut lui porter secours, mais il fut arrêté par la Gestapo qui lui demanda ses papiers, vérifia sa circoncision et l'emmena.

(13) Léon Poliakov, *Bréviaire de la haine. Le IIIe Reich et les Juifs* », préface de François Mauriac. Calmann-Lévy, Paris, 1951. Traduction italienne de Maria Levi : *Il Nazismo e lo sterminio degli Ebrei*, Einaudi, 1955. Dans l'édition allemande de Poliakov-Wulf, *Das Dritte Reich und die Juden*, Berlin, 1955, les deux passages cités ne figurent pas.

(14) Edition originale, p. x (*N. D. L. R.*).

(15) *Ibid.*, p. 339-340.

l'on ne peut pas exterminer sans plus un peuple ou une race. En France, comme dit Poliakov, et en Hollande, des prêtres avaient fait dire des prières publiques pour les Juifs. Il en fut également ainsi en Allemagne. Mgr Lichtenberg, de Berlin, fut pour cela envoyé en camp de concentration. Il mourut en allant à Dachau où il devait subir sa peine.

Poliakov ajoute :

« Cette activité humanitaire du Vatican se poursuivait nécessairement d'une manière prudente et discrète. L'immensité des intérêts dont le Saint-Père avait la charge, les puissants moyens de chantage dont disposaient les nazis à l'échelle de l'Église universelle contribuaient sans doute à l'empêcher de prononcer en personne cette protestation solennelle et publique qui, cependant, était ardemment attendue par les persécutés. Il est pénible de constater que tout le long de la guerre, tandis que les usines de la mort tournaient tous fours allumés, la papauté gardait le silence (16). »

Qu'une protestation publique du Pape contre la persécution des Juifs ait été en général très vivement désirée, nous le croyons volontiers. Mais qu'elle ait toujours été désirée par les Juifs qui se trouvaient là où la persécution sévissait, par exemple par les Juifs de Rome pendant l'occupation allemande, c'est une autre chose. Poliakov continue :

« Il faut toutefois reconnaître qu'ainsi que l'expérience l'a montré à l'échelle locale, des protestations publiques pouvaient être immédiatement suivies de sanctions impitoyables... Qu'aurait été l'effet d'une condamnation solennelle prononcée par l'autorité suprême du catholicisme ? La portée de principe d'une attitude intransigeante en la matière aurait été immense : quant à ses conséquences pratiques immédiates et précises, tant pour les œuvres et institutions de l'Eglise catholique que pour les Juifs eux-mêmes, c'est une question sur laquelle il est plus hasardeux de se prononcer (17). »

Ce sont là des paroles très mesurées. Par là, Poliakov se met presque entièrement du côté de Pie XII dans le jugement à porter sur le problème qui a été posé (18).

La reconnaissance des Juifs

Quoi qu'il en soit, les Juifs qui ont bénéficié des secours du Pape pendant ces années terribles lui en ont été reconnaissants. Les vicissitudes personnelles de celui qui était alors le grand rabbin de Rome, Israeli Zolli, un spécialiste de l'Ancien Testament, l'ont conduit à la foi catholique et, pour exprimer sa reconnaissance envers Pie XII, il a voulu prendre son prénom, Eugène, comme nom de baptême. Le 29 novembre 1945, un groupe de plus de 70 Juifs qui étaient revenus des camps de concentration d'Allemagne a remercié le Pape avec émotion pour son aide généreuse (19). Le 26 mai 1955, un orchestre philharmonique israélien dirigée par Paul Kletzki, comprenant 95 Juifs de 14 pays différents, a joué devant Pie XII la deuxième partie de la 7e *Symphonie* de Beethoven, « en reconnaissance et remerciement pour l'œuvre humanitaire grandiose accomplie par Sa Sainteté pour sauver un grand nombre de Juifs pendant la seconde guerre mondiale (20). »

Le jour même de la mort de Pie XII, le ministre israélien des Affaires étrangères, Mme Golda Meir, a remercié le Pape d'avoir élevé la voix en faveur des Juifs. Elle entendait certainement par « voix » les nombreuses interventions du Pape en faveur des Juifs, et elle considérait ainsi cette « voix » comme plus précieuse qu'une protestation publique. Le grand rabbin de Rome, Elio Toaff, a déclaré à la mort de Pie XII : « Plus qu'aucun autre, nous avons eu l'occasion d'expérimenter la grande bonté compatissante et la magnanimité du Pape pendant les tristes années de la persécution et de la terreur, lorsqu'il nous semblait qu'il n'y avait plus d'issue pour nous. »

On a aussi dit que Pie XI aurait peut-être adopté une attitude plus ferme que celle de son successeur sur la question juive. L'ambassadeur von Weizsaecker compare les deux Papes, comme le fait également Poliakov qui rappelle l'encyclique *Mit brennender Sorge* (21). Celui qui était alors le cardinal secrétaire d'Etat Pacelli est responsable autant que Pie XI de cette encyclique. On peut aussi ajouter qu'il n'était généralement pas facile d'empêcher Pie XI de prendre publiquement position sur une question brûlante, mais qu'il n'était pas facile de décider Pie XII à prendre position en pareil cas. Que la Providence ait précisément pour cela confié le gouvernement de l'Eglise pendant les années de guerre non à Pie XI, mais à Pie XII, est une supposition qu'il ne faut pas rejeter à la légère.

---

(16) *Ibid.*, p. 340-341.

(17) *Ibid.*, p. 341.

(18) Poliakov, dans les lignes qui suivent, semble dire que la terrible persécution menée par Hitler et le nazisme contre les Juifs ait sa racine dans l'attitude de la foi chrétienne et de l'Eglise catholique à l'égard du judaïsme. C'est là une grave injustice à l'égard de l'Eglise, quoi qu'ait pu écrire dans ce sens une publication américaine en 1947. La question juive, de l'antiquité à nos jours, est extrêmement complexe, particulièrement du fait de l'intrication des considérations religieuses avec les considérations économico-sociales. Nous aurions voulu ne pas avoir à dire cela à Poliakov, mais l'Eglise catholique n'a véritablement pas mérité cette accusation.

(19) *L'Osservatore Romano* du 30 novembre 1945, p. 1 (*D. C.*, n° 1025 du 12 septembre 1948, col. 1183).

(20) *La Civiltà Cattolica*, 1955, II, p. 667 ; et *l'Osservatore Romano* du 27 mai 1955, p. 1.

(21) *Op. cit.*, p. 341.

— *Le Chapelain de Notre-Dame. Vie de saint Hermann-Joseph*, Prémontré, par le R. P. Joseph André, prieur de l'abbaye de Frigolet, lauréat de l'Académie française. — Un vol. de 245 pages et 12 hors-texte. Prix franco : 8,60 NF. Abbaye de Frigolet, Tarascon-sur-Rhône.

Ce n'est pas hors saison de faire revivre ce parfait modèle de la piété mariale. Le chrétien moderne pourra puiser dans ces pages d'excellentes leçons, car la piété mariale est de tous les siècles dans l'Eglise. On ne peut séparer la Mère du Fils, et la dévotion à Marie, bien comprise, mène droit à l'adoration de son divin Enfant. Son sacrifice au pied de la Croix reste à jamais inséparable de celui du Rédempteur. « Cette vie, dit Daniel-Rops, est belle comme une de celles que Jacques de Voragine narra dans *la Légende Dorée* ; mais pour les hommes de notre temps elle est pleine d'exemples, et maintes de ses leçons parlent à notre cœur. » Un saint d'il y a huit siècles et toujours un guide dans les grandes dévotions de l'Eglise.

Le contrôle financier et administratif des établissements d'enseignement privés

Décret n° 61-246 du 15 mars 1961 (1).

Le président de la République,

Sur le rapport du premier ministre, du ministre de l'Education nationale, du ministre des Finances et des Affaires économiques et du ministre de l'Intérieur,

Vu la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, et notamment son article 11 ;

Vu le décret n° 60-389 du 22 avril 1960 relatif au contrat d'association à l'enseignement public passé avec les établissements d'enseignement privés ;

Vu le décret n° 60-390 du 22 avril 1960 relatif au contrat simple passé avec l'Etat par les établissements d'enseignement privés ;

Vu le décret n° 60-745 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel et matériel) des classes sous contrat d'association ;

Vu le décret n° 60-746 du 28 juillet 1960 relatif aux conditions financières de fonctionnement (personnel) des classes sous contrat simple (2) ;

Le Conseil d'Etat (section des Finances) entendu ;

Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. premier. — Les préfets sont institués ordonnateurs secondaires pour le paiement des dépenses auxquelles donne lieu l'application des textes réglant les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.

Les préfets sont autorisés à déléguer leur signature soit au recteur d'académie, soit à l'inspecteur d'académie, soit à l'inspecteur principal de l'enseignement technique, soit à l'un des secrétaires ou secrétaires principaux de l'administration des services académiques.

Art. 2. — Les trésoriers-payeurs généraux sont comptables assignataires des dépenses mentionnées à l'article premier ci-dessus.

Mandement des dépenses

Art. 3. — La rémunération des maîtres contractuels ou auxiliaires et des maîtres agréés exerçant respectivement leur enseignement dans les classes placées sous le régime de l'association ou sous le régime du contrat simple est mandatée mensuellement et à terme échu, selon les règles applicables au paiement des traitements des maîtres de l'enseignement public.

A l'appui du premier mandat de rémunération adressé au trésorier-payeur général doivent être jointes les pièces justificatives suivantes, établies en triple exemplaire :

1° Fiche d'identification du maître comportant notamment les renseignements d'état civil et de situation de famille ainsi que les éléments de base de rémunération. Cette fiche est signée par le maître, attestée par le chef d'établissement et visée par l'ordonnateur ;

2° Copie du contrat individuel ou de la décision portant agrément du maître ou, le cas échéant, copie de la délégation rectorale s'il s'agit d'un maître auxiliaire ;

3° Eventuellement, état signé par le chef d'établissement et visé par l'ordonnateur, faisant apparaître, pour chaque maître n'assurant pas un service complet, le nombre d'heures d'enseignement assuré ;

4° Le cas échéant, relevé signé par le chef d'établissement et visé par l'ordonnateur des journées d'absence ou de congé non rémunérées.

Copie certifiée de tout acte, contrat, décision ou déclaration portant modification des documents énumérés ci-dessus doit être annexée, en triple exemplaire, au mandat de paiement correspondant.

En outre, la copie certifiée par l'ordonnateur du contrat simple ou du contrat d'association conclu avec l'établissement doit être produite par l'ordonnateur ou comptable assignataire.

Art. 4. — Les heures supplémentaires, de remplacement, de suppléance ou d'enseignement partiel effectuées dans les conditions prévues à l'article 8 du décret n° 60-746, du 28 juillet 1960, et à l'article 10 du décret n° 60-745, du 28 juillet 1960, font l'objet de mandatements distincts. A l'appui de chaque mandat doivent être jointes, en triple exemplaire, les pièces justificatives suivantes :

1° Décision de l'autorité académique autorisant le bénéficiaire à effectuer des heures supplémentaires, de remplacement, de suppléance ou d'enseignement partiel ;

2° Décompte des heures effectuées signé par l'intéressé, attesté par le chef d'établissement et visé par l'ordonnateur.

Art. 5. — Le remboursement total ou partiel des charges sociales et fiscales, prévu par l'article 5 du décret n° 60-746, du 28 juillet 1960, fait l'objet d'un titre de perception établi par l'ordonnateur. Ce titre de perception est recouvré par le trésorier-payeur général assignataire des dépenses et imputé au compte « Dépenses des ministères annulées par suite de reversements de fonds ».

Art. 6. — Le forfait d'externat prévu à l'article 14 du décret n° 60-745, du 28 juillet 1960, est mandaté trimestriellement et à terme échu.

A l'appui du mandat afférent au premier trimestre de l'année scolaire doivent être jointes, en triple exemplaire, les pièces justificatives suivantes :

Etat nominatif des élèves inscrits au 15 novembre de chaque année dans les classes placées sous contrat. Cet état est signé par le chef d'établissement et visé par l'ordonnateur ;

Déclaration du chef d'établissement faisant connaître, le cas échéant, le montant de la participation allouée par les collectivités locales.

En cas de changement au cours des trimestres suivants, un état modificatif, en triple exemplaire est joint aux mandatements ultérieurs.

Controle administratif

Art. 7. — Le contrôle administratif des établissements d'enseignement placés sous le régime du contrat simple ou du contrat d'association incomb à l'inspection générale des services administratif de l'Education nationale ainsi qu'aux autorités académiques compétentes selon les règles en vigueu dans l'enseignement public.

Ce contrôle est exercé dans le secteur sous contrat de l'établissement. Il porte sur l'observatio des textes législatifs et réglementaires applicable à l'établissement et sur l'accomplissement des engagements souscrits par celui-ci.

Les inspecteurs généraux des services administratifs de l'Education nationale disposent des pouvoirs d'investigation financière nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

(1) *Journal Officiel* (Lois et Décrets) du 17 mars 1961, p. 2726-2728.

(2) Ces différents textes ont été publiés dans la *Documentation catholique* : n° 1320 du 17 janvier 1960 col. 77 ; n° 1328 du 15 mai 1960, col. 619-624 ; n° 1334 du 21 août 1960, col. 1041-48. (*N. D. L. R.*)

Contrôle financier

Art. 8. — Le contrôle financier des établissements d'enseignement placés sous le régime du contrat simple ou du contrat d'association incombe au trésorier-payeur général du département du siège de l'établissement, en liaison avec les inspecteurs généraux des services administratifs et les services académiques. Il est exercé dans les conditions définies ci-après.

Les établissements mentionnés ci-dessus sont également soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances.

Art. 9. — Le contrôle exercé par le trésorier-payeur général a pour objet :

1° De vérifier l'exactitude des divers éléments pris en compte dans les mandatements énumérés aux articles 3, 4 et 6 ci-dessus ;

2° De s'assurer que les contributions demandées aux familles des externes simples des classes placées sous contrat d'association sont conformes aux clauses du contrat ;

3° De vérifier que les divers services énumérés à l'article 14 (2e alinéa) du décret n° 60-745, du 28 juillet 1960, sont exécutés par l'établissement ;

4° De déterminer si le taux de réduction des redevances de scolarité, tel qu'il est prévu à l'article 9 du décret n° 60-746, du 28 juillet 1960, relatif au contrat simple, correspond effectivement à la prise en charge par l'Etat des traitements des maîtres agréés.

Art. 10. — Pour l'exercice du contrôle financier prévu ci-dessus, les établissements sont tenus :

1° De conserver et de présenter à toute réquisition du trésorier-payeur général ou de son délégué copie de toutes les pièces justificatives énumérées aux articles 3, 4 et 6 ci-dessus ;

2° D'adresser au trésorier-payeur général, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, les comptes de résultats de l'exercice écoulé. Si l'établissement titulaire du contrat a bénéficié de ressources afférentes à la taxe d'apprentissage, l'emploi de ces ressources doit être retracé en détail sous une rubrique spéciale.

En outre, les établissements placés sous contrat d'association sont tenus d'organiser leur comptabilité de manière telle que celle-ci fasse apparaître distinctement pour le secteur de l'établissement sous le régime du contrat :

Les charges et les produits de l'exercice ;

Les résultats ;

La situation des immobilisations et le tableau des amortissements correspondants.

Cette comptabilité, qui sera tenue à la disposition du trésorier-payeur général ou de son délégué, devra s'inspirer du plan comptable général approuvé par arrêté du ministère des Finances du 11 mai 1957.

Art. 11. — Le rapport de vérification du trésorier payeur général est communiqué au chef de l'établissement, qui doit produire ses observations dans un délai d'un mois.

Passé ce délai, un exemplaire de ce rapport, complété le cas échéant par les observations du chef d'établissement et par les nouvelles observations du trésorier-payeur général, est adressé au ministre de l'Education nationale par l'intermédiaire du recteur d'académie.

Un autre exemplaire est adressé au ministre des Finances.

Art. 12. — Lorsque le trésorier-payeur général constate des manquements graves aux clauses financières du contrat simple ou du contrat d'association, il suspend le paiement des mandats établis au bénéfice de l'établissement, si la direction de celui-ci est en cause, ou le paiement des rémunérations des maîtres reconnus responsables des manquements constatés.

Le paiement ne peut ensuite intervenir que sur réquisition de l'ordonnateur.

Art. 13. — Le premier ministre, le ministre de l'Education nationale, le ministre des Finances et des Affaires économiques, le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat aux Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1961.

Par le président de la République :
C. de Gaulle.

Le premier ministre,
Michel Debré.

Le ministre des Finances et des Affaires économiques,
Wilfrid Baumgartner.

Le ministre de l'Intérieur,
Pierre Chatenet.

Le ministre de l'Education nationale,
Lucien Paye.

Le secrétaire d'Etat aux Finances,
Valéry Giscard d'Estaing.

L'inspection des établissements d'enseignement privés

Circulaire du 10 février 1961

Le Bulletin officiel de l'Education nationale *du 23 février dernier a publié la circulaire suivante demandant aux inspecteurs de l'enseignement primaire de consacrer spécialement les mois de mars, avril et mai à l'étude des demandes de contrat présentées par les établissements d'enseignement privés et à l'inspection des maîtres qui y enseignent, de façon que l'application de la loi d'aide à l'enseignement privé soit achevée avant la fin du mois de mai.*

Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires (a).

Par note D. E. E. C. 4 B 3 n° 28 en date du 8 février 1961, M. le Directeur des enseignements élémentaires et complémentaires vous a fait connaître que le ministère des Finances avait accepté la création des postes de conseillers pédagogiques que j'avais sollicités. Ces conseillers doivent être, selon les instructions qui vous ont été données, mis en place dans les moindres délais.

Ils auront essentiellement pour mission d'assurer le perfectionnement pédagogique des maîtres remplaçants de l'enseignement public. Ils déchargeront donc d'une part importante de leur tâche les inspecteurs de l'enseignement primaire, dont le nombre a d'ailleurs, dans certains départements, été accru par l'ouverture de postes supplémentaires qui seront pourvus très prochainement par des candidats admis à la récente session du certificat d'aptitude à l'inspection primaire.

Je vous demande donc de bien vouloir, dès réception de la présente note, prier les inspecteurs de l'enseignement primaire déjà en exercice dans

---

(a) Aux inspecteurs d'académie sous contrôle des recteurs (pour exécution), aux préfets (pour information).

votre département ou qui y seront bientôt nommés, de consacrer, sans pour autant négliger leurs obligations majeures à l'égard de l'enseignement public, les trois prochains mois à l'étude des demandes de contrat présentées par les établissements d'enseignement privés et à l'inspection des maîtres qui y enseignent.

Vous voudrez bien, en conséquence, prendre les mesures suivantes :

a) Pour les établissements d'enseignement primaire élémentaire, vous prierez les inspecteurs de l'enseignement primaire de procéder, selon les instructions que vous leur donnerez et dont vous m'adresserez copie, aux inspections devant permettre, dans un délai aussi bref que possible, l'examen et la signature des contrats demandés par les établissements d'enseignement privés ainsi que la définition de la situation, au regard de l'Etat des maîtres qui y sont en fonction ;

b) En ce qui concerne les établissements de second degré, classiques, modernes et techniques, vous donnerez, si vous ne pouvez inspecter vous-même tous les professeurs, délégation à des chefs d'établissements, conseillers pédagogiques de C. P. R. ou professeurs des différentes spécialités, pour assurer, sous votre autorité l'étude des demandes de contrat et l'inspection du personnel enseignant. Les professeurs qui assureraient cette mission en sus de leur maximum de service percevront une rémunération sous forme d'heures supplémentaires selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

c) S'agissant des cours complémentaires, l'inspection pourra en être confiée par vous, selon les exigences du plan que vous établirez, soit à des inspecteurs primaires soit, le cas échéant, à des chefs d'établissements, conseillers pédagogiques de C. P. R. ou professeurs des enseignements du second degré classiques, modernes et techniques.

Ces inspections doivent être faites selon un rythme qu'il vous appartiendra de définir mais qui devra être aussi rapide que possible et je vous prie d'en préciser l'urgence aux fonctionnaires qui en seront chargés afin que l'application de la loi d'aide à l'enseignement privé soit achevée avant la fin de mai. Vous voudrez bien me faire connaître, s'il en est besoin, les difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'exécution de ces instructions et les mesures que vous aurez prises pour les surmonter.

Vous procéderez d'abord, à cet effet, à l'étude des demandes qui vous sembleraient soulever le moins de problèmes et dont la conclusion pourrait intervenir dans les meilleurs délais, quel que soit l'ordre dans lequel ces demandes auront été déposées.

Je vous prie, dès réception des présentes instructions, de m'adresser en deux exemplaires sous le timbre de la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires, une note précisant les dispositions que vous aurez estimé devoir prendre et m'informant notamment du plan d'inspection que vous aurez établi, à la fois pour les établissements d'enseignement primaire élémentaire et pour les établissements du second degré.

Vous me ferez enfin parvenir, au 1er mars, au 1er avril et au 1er mai, un tableau précisant, pour chacun des ordres d'enseignement considérés, le nombre des demandes de contrat d'établissements dont l'étude aura pu être achevée et l'effectif des maîtres qui auront été inspectés.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'organisation
et des programmes scolaires :

L. Paye.

Cette circulaire a été complétée par la suivante, du 2 mars 1961 (1) *:*

Des instructions vous ont été données précédemment, qui doivent permettre d'assurer l'application de la loi 59-1557 du 31 décembre 1959, avant la fin du mois de mai 1961.

Je vous rappelle que vous devez procéder, par priorité, à l'étude des dossiers régulièrement constitués et qui vous semblent soulever le moins de difficultés.

Par ailleurs, lorsque certaines pièces figurant au dossier comportent des clauses jugées inacceptables, je vous demande de ne pas interrompre, pour ce seul motif, l'instruction de la demande de contrat. En effet, si la présence dans le dossier de pièces dont la rédaction ne peut être admise ne permet pas la conclusion d'un contrat, elle ne fait pas obstacle à la poursuite de l'instruction de la demande.

Je précise que la conclusion d'un contrat avec un établissement d'enseignement privé ne doit pas être obligatoirement précédée de l'inspection systématique et approfondie de chacun des maîtres en fonction dans l'établissement intéressé. Il convient de procéder seulement aux inspections qui vous paraîtront nécessaires pour juger de la valeur de l'enseignement dispensé et de l'opportunité de conclure un contrat.

C'est à l'occasion de l'examen des dossiers individuels de chaque maître qu'il vous appartiendra d'effectuer les inspections pédagogiques prévues par l'arrêté du 21 novembre 1960 (*B. O.* n° 1 du 5 janvier 1961.

Lucien Paye.

---

(1) *Bulletin officiel de l'Education nationale,* 16 mars 1961, p. 18.

Ce même numéro du *Bulletin officiel* contient une très longue circulaire sur « l'instruction des demandes d'intégration, de contrat d'enseignement ou d'agrément ministériel présentées par les maîtres des établissements privés intégrés à l'enseignement public ou liés à l'Etat par contrat ». Il y est notamment précisé, au titre III, que les « ecclésiastiques et les religieux peuvent être admis, au même titre que les laïcs, à souscrire un contrat s'ils satisfont aux autres conditions visées par l'arrêté (du 21 novembre 1960) ». Ils peuvent ainsi bénéficier des dispositions de l'article 9 A de l'arrêté du 21 novembre 1960 : « Les maîtres qui justifient des conditions et des titres exigés... pour l'intégration à l'enseignement public... sont, en ce qui concerne leurs obligations de service et leur rémunération, assimilés aux maîtres titulaires de l'enseignement public de la catégorie à laquelle correspondent à la fois leurs titres de capacité et le service qu'ils assurent dans les disciplines figurant aux programmes de l'enseignement public. » Cependant, il est dit au titre I, A : « Seuls les maîtres laïcs peuvent être intégrés à l'enseignement public comme fonctionnaires titulaires... Toutefois, les maîtres non laïcs en exercice dans un établissement intégré à l'enseignement public peuvent... être maintenus dans le poste qu'ils occupent, en qualité de maîtres contractuels ou auxiliaires. »

— 365 *méditations sur les Evangiles et saint Paul* (T. II : Septuagésime, Carême, Temps pascal), par François Amiot, P. S. S. — Un vol. de 328 pages. Prix : 9,60 NF. Aubier éditeur, Paris.

La collection « Vie intérieure » nous donne le second volume des méditations centrées sur l'Evangile et les épîtres de saint Paul. On devine, par ces simples références, à quel trésor de vie ascétique, spirituelle, doctrinale et pratique elles puisent pour enrichir les âmes. Non seulement les prêtres, mais les simples fidèles ne peuvent que profiter, en prenant pour alimenter leurs méditations les pages du Nouveau Testament. Plus que jamais, c'est aux Livres saints que nous renvoie l'Eglise, tant pour la catéchèse que pour l'approfondissement de la doctrine chrétienne par les adultes. C'est dire combien ce nouveau volume vient à point.

Événements et Informations

JANVIER 1961

V. 27 JANV. — A L'ÉTRANGER. — Dans *la France Catholique*, le *R. P. André Vincent* enquête sur la situation des prêtres en *Amérique latine*. Il y a 180 millions de catholiques, soit 35 % du total mondial et seulement 35 000 prêtres (9 %) : un prêtre pour 5 000 fidèles ; le déficit est évalué à 135 000 prêtres. Le clergé régulier y est plus nombreux que le séculier. Les religieuses s'y sont pourtant développées très prospèrement.

S. 28 JANV. — Dans une réponse à M. Duchâteau (*Journal Officiel*, n° 2, A. N., p. 93, question 7 498), le ministre de l'Education nationale fait connaître que le nombre de demandes de contrat déposés par les établissements d'enseignement privés en application de la loi du 31 décembre 1959, s'établit comme suit, à la date du 31 décembre 1960 : 1° Intégrations : premier degré, 1 ; deuxième degré, 1 ; technique, 8. — 2° Contrats d'association : premier degré, 101 ; deuxième degré, 342, dont 38 cours complémentaires ; technique, 118. — 3° Contrats simples : premier degré, 10 020 ; deuxième degré, 1 921, dont 1 225 cours complémentaires ; technique, 256.

— A *Rambouillet*, *M. Macmillan*, accompagné de M. Harold Watkinson, ministre de la Défense, et de l'air-chief marshall Harry Broadhurst, rencontre le général de Gaulle.

— Par décret du 24 janvier 1961, que publie le *Journal Officiel*, *M. Pierre Boyancé*, professeur à la facultté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, est nommé, pour une durée de six ans, à compter du 1er décembre 1960, directeur de l'*Ecole française de Rome*, en remplacement de M. Jean Bayet, qui prend sa retraite.

A L'ÉTRANGER. — *The Tablet* cite ces chiffres, donnés par le journal polonais *Facty i Mysli*. En *Pologne*, sur 28 535 000 habitants, il y a 21 806 000 de catholiques, 5 millions et demi d'athées, 413 000 d'orthodoxes, 143 000 de luthériens et 60 000 de catholiques nationaux.

— Au *Ruanda*, au cours d'une réunion publique, qui assemblait les élus locaux des municipalités de ce petit pays (2 millions d'habitants), la République a été proclamée ; le *Mwami Kigeri V* a été déposé et *M. Mgongumutwa* a été élu président.

— En *Afrique du Sud*, le *Catholic Directory of Southern Africa*, pour 1961, compte que 78 % des 1 193 000 catholiques de l'Union sont des noirs, ce qui ferait 11 % de tous les noirs. Et dans toute la délégation apostolique (incluant en outre le Basutoland, le Swaziland, le Bechuanaland et la Rhodésie du Sud), les catholiques sont 1 504 973, dont 1 206 332 noirs, pour 174 771 blancs seulement, 114 812 métis, 8 270 Indiens et 790 Chinois.

— A *Genève*, vient de paraître le premier numéro de l'*Echo catholique international*, revue destinée aux catholiques travaillant dans les milieux internationaux et due à l'initiative de quelques-uns d'entre eux.

— A *Constantinople*, le saint Synode a nommé le *P. Chrysostome Constantinidis*, jusqu'ici professeur de théologie à Shalki, comme secrétaire du nouveau « bureau de coordination » créé récemment par le patriarcat pour suivre les questions relatives à l'*Unité des Eglises*.

— L'Agence *Fides* donne ces chiffres tirés de l'ouvrage récent du Dr Frank W. Price sur les *missions protestantes*. Le mouvement missionnaire est en pleine expansion ; le nombre des missionnaires a triplé chez eux en soixante ans. Il est aujourd'hui de 42 250, ainsi répartis : 27 219 américains, 7 000 anglais, 1 763 australiens, 1 541 suédois, 1 009 allemands. L'aide financière s'est accrue en plus forte proportion encore, les Etats-Unis à eux seuls fournissent 170 millions de dollars et tous les autres pays ensemble entre 40 et 50 millions.

D. 29 JANV. — Célébration de la *Journée internationale du sport*, organisée par la Fédération internationale catholique d'éducation physique ; à travers l'Europe et les pays de chrétienté, plusieurs milliers de messes unissent les sportifs dans la prière ; à la Télévision française, la messe des sportifs rassemble tous ceux qui prient pour le monde du sport.

A L'ÉTRANGER. — Au *Brésil*, le nouveau président, *M. Janio Quadros*, rend publique la Constitution de son gouvernement.

— L'*Osservatore Romano* annonce : 1° la mort de *Mgr Silvino Martinez*, évêque de *Rosario* (*Argentine*), âgé de soixante-deux ans ; 2° l'érection, le 20 décembre 1960, du diocèse de *Ruhengeri* (*Ruanda*), avec des territoires détachés de l'archidiocèse de Kabgayi et du diocèse de Nyundo, et rendu suffragant de Kabgayi ; et la nomination, comme évêque de ce nouveau siège, de l'*abbé Bernardo Manyurane*, du clergé séculier ; 3° les transferts de : *Mgr Vicente de Araujo Motas*, évêque titulaire d'Antiochia ad Meandrum, au siège épiscopal résidentiel de *Crato* (*Brésil*) ; *Mgr Joao José da Mota y Albuquerque*, évêque d'Afogados da Ingàzeira, au siège épiscopal résidentiel de *Sobral* (*Brésil*) ; de *Mgr José Bezerra Coutinho*, évêque titulaire d'Utina et auxiliaire de Sobral, au siège épiscopal résidentiel d'*Estancia* (*Brésil*).

L. 30 JANV. — A *Paris*, le ministre de la Construction précise que 335 900 logements ont été mis en route en 1960 sur les 358 000 autorisés.

A L'ÉTRANGER. — *L'Osservatore Romano* annonce la mort, le 29 janvier, de *Mgr Arcangelo Mazzotti*, archevêque de *Sassari* (*Italie*), assistant au trône pontifical, âgé de quatre-vingt-un ans ; et celle, le 28 janvier, de *Mgr Joseph Streidt*, évêque titulaire de Macri et auxiliaire de *Vienne* (*Autriche*), âgé de cinquante-cinq ans.

— A *Dakar* (*Sénégal*), pour la première fois, trois archevêques africains, NN. SS. Gantin (Cotonou), Zoungrana (Ouagadougou), et Yago (Abidjan), ont participé à la Conférence des archevêques de l'Afrique occidentale d'expression française, qui s'est réunie à la délégation apostolique, du 24 au 27 janvier, en présence de Mgr Maury, délégué apostolique. Etaient présents : NN. SS. Lefebvre (Dakar), Strebler (Lomé), Leclerc (Bamako), et Chantoux, préfet apostolique (Fada N'Gourma). Dans une motion, les archevêques ont affirmé l'importance de la presse catholique « pour lutter contre les doctrines de subversion qui s'emploient, singulièrement en Afrique, à troubler les consciences et à saper les fondements de l'ordre divin ». Ils renouvellent leur confiance au journal *l'Afrique nouvelle*. Avant de se séparer, ils créent des *Commissions épiscopales* permanentes.

M. 31 JANV. — Dans une réponse que publie le *Journal Officiel* (n° 1, S., p. 28), le ministre de la Santé publique fait connaître que tous les textes officiels qui se rapportent à la création et au fonctionnement des *maisons de retraite pour personnes âgées* sont réunis dans la brochure « Aide et action sociales en faveur des personnes âgées », éditée par la direction des journaux officiels sous le numéro 1 169.

A L'ÉTRANGER. — En *Belgique*, annonce de la démission de *M. Paul-Henri Spaak*, secrétaire général de l'O. T. A. N., en réponse à l'appel du parti socialiste, qui le voudrait à sa tête pour les futures élections et qui espère ensuite le substituer à M. Eyskens comme premier ministre.

FÉVRIER 1961

M. 1er FEV. — A *Paris*, Congrès de l'Association des *maires de France ;* ils sont reçus à l'Elysée. Demain, messe pour leurs membres décédés, que célébrera le R. P. Ramond, A. A., en l'église Saint-Sulpice.

— Selon les chiffres officiels, deux millions de pèlerins se sont rendus à *Lourdes* en 1960. 583 trains ont amené 292 000 pèlerins, dont 30 000 malades ; les trains réguliers spéciaux ont amené 795 000 personnes ; les cars et les voitures particulières en ont amené 1 100 000 ; à l'aérodrome d'Ossun, 53 000 passagers ont atterri. Des trains spéciaux, 249 venaient de l'étranger : 98 de Belgique, 68 d'Italie, 18 des Pays-Bas, 25 d'Allemagne, 12 de Suisse, 8 d'Autriche, 7 d'Espagne, 3 du Luxembourg. Les pèlerins venus par avion venaient en majorité de l'Irlande, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Angleterre et des Etats-Unis.

— A *Paris*, le *pasteur Marc Boegner*, président du Conseil de la *Fédération protestante de France* depuis trente et un ans, renonce définitivement à ses fonctions. Le Conseil nomme à sa place le *pasteur Charles Westphal.* Né à Montpellier, le 24 décembre 1896, études à Paris, New York et Edimbourg, poste à Grenoble jusqu'en 1954, puis à l'église réformée du Saint-Esprit à Paris, le nouveau président assume des responsabilités au Conseil œcuménique des Eglises comme membre du bureau central.

A L'ÉTRANGER. — L'Agence *Fides* donne la liste, arrêtée au 31 janvier 1961, des circonscriptions ecclésiastiques dépendant de la sacrée congrégation de la Propagande, en *Asie* (sauf celles situées dans l'Eglise du silence : Chine, Corée du Nord, Viet-Nam-Nord), et en *Afrique*, ayant un évêque autochtone comme ordinaire ou auxiliaire. En *Asie*, il y a 75 *évêques autochtones*, qui se répartissent dans les pays suivants : Inde, 34 ; Japon, 11 ; Viet-Nam-Sud, 8 ; Ceylan, 4 ; Corée du Sud, 4 ; Indonésie, 3 ; Formose, 3 ; Pakistan, Birmanie, Malaisie, Thaïlande, 2 pour chaque. En *Afrique*, il y a 38 évêques autochtones ainsi répartis : Tanganyika, 6 ; Congo (ex-belge), 5 ; Nigeria, 4 ; Madagascar, Ghana, Ruanda-Urundi, 3 pour chaque ; Haute-Volta, Cameroun, Basutoland, 2 pour chaque ; Soudan, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Sénégal, Union sud-africaine, Kenya, Nyassaland, Ouganda, 1 pour chaque.

— La même Agence donne ces *statistiques*, arrêtées au 30 juin 1959, de l'Eglise catholique à Formose : 163 463 catholiques ; 49 238 catéchumènes ; 527 prêtres ; 7 grands séminaristes ; 49 Frères ; 422 Sœurs ; 1 056 catéchistes.

— A *Cap Canaveral* (*Etats-Unis*), une *fusée « Redstone »* porte le singe « Ham » à 250 kilomètres d'altitude ; l'animal a été récupéré et semble avoir subi l'épreuve sans le moindre dommage. En même temps, de Californie, une fusée « Atlas » plaçait sur son orbite un « *satellite-espion* », capable de photographier la terre comme s'il était à 30 mètres du sol.

— En *Israël*, démission de *M. Ben Gourion*, premier ministre, malgré la majorité qu'il venait de recevoir à la Chambre (76 voix contre 26) ; trouvant de l'opposition dans son propre parti, il refuse de reprendre la direction de l'Etat.

— A *Brasilia*, passation des pouvoirs et entrée en fonctions du nouveau président du *Brésil*, *M. Janio Quadros.*

J. 2 FEV. — Le *Conseil des ministres* décide des mesures de promotion musulmane ; des pouvoirs sont donnés aux préfets et sous-préfets pour recruter sur place les agents de l'administration locale. Le Conseil décide également la mise en congé spécial, sur sa demande, du *général Maurice Challe ;* la nomination du *général Crépin* comme général d'armée et commandant des forces françaises d'Allemagne ; du *général Allard*, comme inspecteur de l'infanterie, qui succède au *général Gambiez*, nommé commandant des troupes françaises d'Algérie.

— Publication au *Journal Officiel* de l'arrêté du 27 janvier 1961, fixant à 9,45 % (au lieu de 8,75 % précédemment) le taux de la *cotisation patronale d'assurances sociales due pour les membres du chœur de chant* (fixe et casuel). Les cotisations ouvrières (4,2 ou 1,4 %), allocations familiales (10 %), accidents du travail (1,8 %) restent inchangées. Le nouveau taux de 9,45 % est applicable depuis le 1er janvier 1961.

— Le même journal publie l'ordonnance du 1er février 1961, étendant le champ d'application des mesures prises pour favoriser *l'accès des Français musulmans d'Algérie à la fonction publique* et leur participation au fonctionnement des services publics, aux établissements publics à caractère industriel et commercial et aux entreprises nationalisées.

A L'ÉTRANGER. — A *Louvain*, au cours de sa fête annuelle, *l'Université* remet solennellement les insignes de « *Docteur Honoris Causa* » au *prince Albert de Liège*, à six professeurs étrangers et à trois cardinaux, dont le *cardinal Liénart*, évêque de Lille.

V. 3 FEV. — A *Paris*, le gouvernement propose à l'*O. T. A. N.*, comme commandant en chef du secteur Centre-Europe, en remplacement du *général Challe*, le *général Jacquot*, inspecteur général de l'armée.

— A *Paris*, au Palais de l'U. N. E. S. C. O., ouverture du Congrès de l'*Union foraine européenne* en présence des ministres *Buron*, *Terrenoire* et *Fontanet.* Le *cardinal Feltin* et *Mgr Brot* apportent aux congressistes le salut de l'Eglise.

— Le *Vicariat aux armées* communique que, depuis le début de la guerre d'*Algérie*, 6 aumôniers et 38 séminaristes sont tombés au champ d'honneur.

A L'ÉTRANGER. — En *Iran*, les *élections générales* se déroulent dans une grande fièvre. Boycottées par le « Front national », parti d'opposition, elles ont nécessité un grand déploiement de police ; elles durent trois jours.

— A *Tunis*, l'opinion internationale s'indigne de la façon cruelle dont les *Petites Sœurs des pauvres* et leurs 165 vieillards ont été chassés de leur maison, sans que rien n'ait été prévu pour leur hébergement futur.

— Pour la première fois dans son histoire, l'*Université pontificale grégorienne* compte plus de 3 000 élèves, exactement 3 074, qui proviennent de 75 nations. Il y a 543 Italiens, 482 Américains, 322 Espagnols, 175 Allemands, 163 Anglais, 147 Brésiliens, 138 Français, 135 Mexicains, 85 Canadiens, 73 Belges, 71 Irlandais, 58 Hollandais.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur* : J. GÉLAMUR.